

COUR D'ALGER

**DRARENI
CONDAMNÉ
À 2 ANS DE
PRISON FERME**

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4090 | Mercredi 16 septembre 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**CORONAVIRUS
EN ALGÉRIE**

**238
NOUVEAUX
CAS ET 12
DÉCÈS**

Page 16

RÉOUVERTURE DES FRONTIÈRES

C'EST **"COMPLIQUÉE"** POUR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Page 16



PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE
**FINS DE FONCTIONS
POUR 127 CHEFS DE DAIRA**

Page 2



PROJET DE LOGEMENTS
**L'AADL ADRESSE
UNE MISE
EN DEMEURE
AU GROUPE
CHINOIS ACEG**

Page 16

FUITES DES SUJETS DU BAC
**DES PEINES DE 10
MOIS À 3 ANS DE
PRISON FERME**

Page 4



2

séminaires Est et Ouest pour évaluer la reprise des activités pédagogiques.

18

mois de transition au Mali avant le rétablissement d'un pouvoir civil.

600

mille bavettes distribuées aux candidats du BEM et du Bac.

Un 1^{er} Salon digital international du commerce et du marketing à Alger

Le Salon international digital du commerce et du marketing a débuté avec la participation d'opérateurs algériens et une dizaine d'exposants de pays arabes et étrangers. S'étalant jusqu'au 27 septembre prochain, cette manifestation économique digitale a été rehaussée par la participation du Vietnam, invité d'honneur de cette édition, l'Indonésie, la Chine, la Jordanie, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Inde, les Émirats arabes unis. Ce salon international est le premier du genre en Algérie et en Afrique, et deuxième mondialement, après l'exposition de Hala China organisée conjointement avec l'État des EAU à Dubaï. Selon le directeur de l'exposition, Abderraouf Mounir Doudi, "le Salon international digital du commerce et du marketing a eu le mérite d'occuper une place idoine en tant que rencontre internationale durable pour les sociétés et hommes d'affaires dans le monde", annonçant l'organisation d'un autre salon numérique international de l'agroalimentaire. Les organisateurs de cet événement ont mis leur site électronique www.andalus-tsee.com, à la disposition des personnes désirant



Des actions pour la préservation de l'arganier à Tindouf



Une série de mesures et d'actions visant la préservation et l'extension des superficies consacrées à l'arganier a été lancée

dans la wilaya de Tindouf par la conservation des forêts. Des suggestions ont été adressées par les services des forêts de cette wilaya frontalière aux instances centrales en vue de mettre en place une cellule chargée de la protection et du développement de l'arganier et la mise en défense des zones de son peuplement à travers la promulgation de lois à même de résoudre le problème de l'impossibilité d'une double classification en tant que réserves du parc naturel de Tindouf et des zones endémiques de l'arganier. L'arganier demeure en quête d'une étude phytosanitaire pour remédier aux maladies parasitaires, en plus de l'encouragement de l'investissement pour la multiplication de pépinières pour l'extension des superficies dédiées, ainsi que le soutien de la femme rurale dans les activités d'extraction, de manière traditionnelle, d'huile d'arganier.

Coup d'envoi de l'université d'été virtuelle du Coran à Tissemsilt

Le coup d'envoi de l'université d'été virtuelle du Coran a été donné à partir de Tissemsilt. Cette manifestation, organisée par le centre culturel islamique de Tissemsilt, comprend le lancement, à travers la page officielle et le site électronique de cette institution culturelle, d'un atelier pour l'apprentissage du Coran et ses dispositions au profit des jeunes encadrés par des instructeurs bénévoles du Livre Saint. Les jeunes apprenants pourront, lors de cette manifestation d'une durée de 15 jours, s'abreuver de connaissances à travers une série d'ouvrages de "tafasir" du Saint Coran et du Hadith mis entre leurs mains, mais aussi avoir certaines notions sur les savants de l'Algérie et l'histoire des zaouïas du pays grâce à une bibliothèque numérique. Le programme comprend également des concours du meilleur enfant et celui du meilleur jeune récitant du Coran, ainsi que du meilleur chant religieux. Les travaux des participants seront réceptionnés via Internet. Les vidéos des conférences à présenter par des cadres de la direction des affaires reli-



gieuses et des waqfs et des imams des mosquées du chef-lieu de la wilaya seront diffusées sur Internet.

Filali Ghouini

"La position bahreïnienne est un indice dangereux révélant l'exécution accélérée de l'agenda de normalisation par certains régimes arabes, ce qui influera négativement sur la cause palestinienne au moment où l'occupant sioniste multiplie ses attaques contre Ghaza et l'ensemble du territoire palestinien".

D
I
X
I
T

1.000 euros pour retrouver un suspect qui lui double la... somme

Crimestoppers est un dispositif permettant aux citoyens britanniques de partager anonymement des informations sur des personnes recherchées par les autorités, offre 1.000 livres sterling (environ 1.080 €) à quiconque pourrait fournir un renseignement susceptible de conduire à l'arrestation d'un présumé Aaron, âgé de 27 ans, recherché dans le cadre d'une enquête sur un trafic de drogue.

L'homme en question a répondu lui-même à la police. Il a de son côté promis d'offrir le double de la somme à toute personne qui serait susceptible de l'aider, notamment en gardant le silence. Il a posté sur Facebook ce message : "Publicité mensongère ! Comment pouvez-vous leur offrir 1.000 livres si la dénonciation est faite de manière anonyme ?".

Trouver le ticket d'or pour faire gagner une fabrique de... bonbons

Le créateur des "Jelly Beans" s'inspire de *Charlie et la Chocolaterie*. Il organise une chasse au trésor grandeur nature. Les vainqueurs gagneront 5.000 dollars... ou une usine de confiseries.

Âgé de 73 ans, "Candyman" propose à ceux qui le souhaitent de participer à une chasse au trésor grandeur nature. Un numéro permettra aux participants de découvrir leur lot : 5.000 dollars pour les vainqueurs et les clés d'une usine de bonbons pour le grand gagnant.

CORPS DES PRÉSIDENTS DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
ET DES COMMISSAIRES D'ETAT

Tebboune opère un mouvement partiel

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a opéré, lundi, un mouvement partiel dans le corps des présidents les tribunaux administratifs et des commissaires d'Etat près des tribunaux administratifs, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

Ce mouvement partiel a concerné Mesdames et Messieurs:

En premier lieu: Corps des présidents des tribunaux administratifs:

A- Nominations:

- Hamdi Boulenouar, président du tribunal administratif de Biskra.
- Fassi Nacer, président du tribunal administratif de Béchar.
- Derouiche Abdelkader, président du tribunal administratif de Blida.
- Djenadi Djilali, président du tribunal administratif de Jijel.
- Ziani Abdellah, président du tribunal administratif de Sidi Bel Abbès.
- Chouaib Thouraya, présidente du tribunal administratif de Mostaganem.
- Zeghrir Aicha, présidente du tribunal administratif d'Ouargla.

B- Mutations:

- Oudainia Nassima, présidente du tribunal administratif de Bouira, mutée en qualité de présidente du tribunal administratif de Chlef.
- Lebsir Fatna, présidente du tribunal administratif de Sétif, mutée en qualité de présidente du tribunal administratif de Bouira.
- Djazzoul Noureddine, président du tribunal administratif de Tiaret, muté en qualité de président du tribunal administratif de Tlemcen.

- Belberouat Mohammed, président du tribunal administratif de Béchar, muté en qualité de président du tribunal administratif de Tiaret.
- Nouar Ayache, président du tribunal administratif de Biskra, muté en qualité de président du tribunal administratif de Sétif.
- Chikhaoui Latifa, présidente du tribunal administratif de Tlemcen, mutée en qualité de présidente du tribunal administratif d'Ain Témouchent.

C- Fin de fonctions:

- Bekacem Fatiha, présidente du tribunal administratif de Chlef.
- Younes Mahboub, présidente du tribunal administratif de Jijel.
- Hanifi El-Hachemi Omar Malika, présidente du tribunal administratif d'Ain Témouchent.
- Saad Chemloul Mohammed, président du tribunal administratif de Mostaganem (appelé à d'autres fonctions).
- Ghanim Moukhtaria, présidente du tribunal administratif de Sidi Bel Abbès (appelée à d'autres fonctions).
- Meslioui Hadjira, présidente du tribunal administratif de Blida (appelée à d'autres fonctions).

En second lieu :

Dans le corps des Commissaires d'Etat près les tribunaux administratifs:

A- Nominations:

- Chaabane Madjid, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'Oum El Bouaghi
- Aksoum Hamid, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Tamanrasset
- Yahiaoui Mohamed, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Sétif
- Benmadani Ahmed, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'Ain Defla
- Touaybia Brahim, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Ghardaïa

B- Mutations:

- Ghani Afif, Commissaire d'Etat à

Ouargla, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Laghouat

- Djabri M'hamed, Commissaire d'Etat à Naama, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Bouira

- Ouadhi Djilali, Commissaire d'Etat à Bordj Bou Arreridj, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Médéa

- Benhamida Abderahmi, commissaire d'Etat à Médéa, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Mostaganem

- Amrani Kamel, Commissaire d'Etat à El Oued, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Ouargla

- Lebair Abdelkader, Commissaire d'Etat à Oum El Bouaghi, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'Ilizi

- Herouadji Bachir, Commissaire d'Etat à Laghouat, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Bordj Bou Arreridj

- Fassih Ammar, Commissaire d'Etat à Ilizi, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'El Oued

- Ouahrani Mohamed, Commissaire d'Etat à Relizane, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Naâma

- Bendjeloul Samir, Commissaire d'Etat à Ain Defla, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'Ain Témouchent

- Bezzaoucha Abdelhalim, Commissaire d'Etat à Bouira, muté en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Relizane

C- Fin de fonctions

- Zara Mustapha, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Sétif.
- Kahouadji Koceila, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'Ain Témouchent.

Le président de la république reçoit la ministre italienne de l'Intérieur

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier mardi, la ministre de l'Intérieur de la République d'Italie, Mme Luciana Lamorgese, qui effectue une visite en Algérie, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

"Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu ce matin (mardi) la ministre de l'Intérieur de la République d'Italie, Mme Luciana Lamorgese, qui effectue une visite en Algérie", lit-on dans le communiqué.

L'audience s'est déroulée en présence des membres de la délégation accompagnant la ministre italienne, du directeur de cabinet de la présidence de la République, du ministre des Affaires étrangères, et du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, a ajouté la même source.

L'Algérie et l'Italie disposées à œuvrer pour le développement de leurs relations privilégiées

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, et son homologue italienne, Mme Luciana Lamorgese, ont exprimé, hier à Alger, la "pleine" disposition des deux pays à développer leurs relations "privilégiées".

Les deux pays, qui entretiennent des relations "privilégiées", œuvrent à les développer dans divers domaines, a déclaré M. Beldjoud à la presse au terme de sa rencontre avec son homologue italienne.

L'Algérie et l'Italie "ont exprimé leur pleine disposition à œuvrer au développement de leurs relations", a-t-il précisé, indiquant que les discussions bilatérales ont porté également sur plusieurs aspects qui intéressent les deux parties.

La ministre italienne a évoqué le phénomène de la migration clandestine, a-t-il dit, soulignant que le nombre de migrants algériens clandestins en Italie est "très faible" par rapport à d'autres pays.

L'Algérie "assume ses responsabilités" et prend les décisions qui s'imposent à ce sujet, a-t-il assuré.

Pour sa part, la ministre italienne, qui a exprimé le souhait de son pays d'établir une coopération "plus large" avec l'Algérie, a déclaré : "je suis convaincue que nous avons jeté les bases d'une nouvelle coopération bilatérale entre nos deux pays qui travaillent constamment dans le cadre du partenariat et de l'esprit d'amitié".

L'Algérie et l'Italie disposent de tous les atouts pour aller de l'avant dans nos relations, à travers une large coopération dans divers domaines notamment pour ce qui est des flux migratoires et de toutes les aides que pourrait apporter la protection civile, a-t-elle dit, saluant l'expertise exceptionnelle de la protection civile en matière de séismes et des situations d'urgence.

R. N.

R. N.

. PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Fin de fonction pour 127 chefs de Daïra

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a opéré, lundi, un vaste mouvement dans le corps des chefs

de Daira, indique un communiqué de la présidence de la République. Ce mouvement a concerné des fins de fonction pour

127 chefs de Daira, des mutations de 110 chefs de Daira et la promotion de 131 autres, précise la même source.

CNDH

La révision constitutionnelle tend à élargir le champ des droits de l'Homme

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a affirmé, que la révision constitutionnelle qui sera soumise à référendum populaire prévu le 1er novembre 2020, vise à élargir le champ des droits de l'Homme et à définir les mécanismes de leur jouissance. "L'objectif auquel s'attèle la révision constitutionnelle est d'élargir le champ des droits de l'homme notamment les mesures de lutte contre leur violation", lit-on dans le communiqué de la CNDH

rendu public à la veille de la célébration de la Journée internationale de la démocratie, fêtée le 15 septembre de chaque année à l'initiative de l'Assemblée générale des Nations-unies en 2007. La révision constitutionnelle "va dans le sens du renforcement et de l'approfondissement de la démocratie en accordant au peuple le premier et le dernier mot dans le choix de ses dirigeants à travers des élections régulières, libres et transparentes, en toute sou-

veraineté", ajoute la même source. "Le critère déterminant demeure dans la manière de concrétiser sur le terrain le système démocratique et les droits de l'Homme, à travers l'ouverture de la voie à la liberté d'expression et en permettant aux défenseurs des droits de l'homme de faire face à toute atteinte ou violation des droits prévus dans la Constitution", souligne le communiqué.

ESSAIS NUCLÉAIRES

La France appelée à collaborer avec l'Algérie

Deux experts français en désarmement ont appelé, avant-hier dans une tribune publiée dans le journal Le Monde, le Gouvernement français à collaborer avec les autorités algériennes, afin que soient retrouvées les matières radioactives enfouies dans le Sud algérien, en conséquence des 17 essais nucléaires effectués par la France.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Plus de cinquante ans après le dernier essai nucléaire français au Sahara, le passé nucléaire de la France ne doit plus rester enfoui dans les sables. Il est temps de déterrer les déchets provenant des 17 essais réalisés entre 1960 et 1966 par la France au Sahara, pour assurer la sécurité sanitaire des générations actuelles et futures, préserver l'environnement et ouvrir une nouvelle ère des relations entre l'Algérie et la France", plaident Patrice Bouveret et Jean-Marie Collin.

Rappelant qu'une "prise en compte des dégâts environnementaux et sociaux" a eu lieu en Polynésie, où des essais nucléaires français ont eu lieu et un "travail de réparation a été entrepris", les deux experts déplorent le fait que l'Algérie n'ait pas bénéficié du même traitement. Ils relèvent que la présence sur les sites des essais de matériel contaminé par la radioactivité "volontairement enterré" et de matières radioactives (sables vitrifiés, roches contaminées) issues des explosions nucléaires présentes à l'air libre reste un sujet "tabou" en France. Cette présence engendre des "risques sanitaires importants pour les populations locales, les générations futures, tout comme pour l'environnement", mettent en garde les deux experts qui ont réalisé une étude (publiée par la Fondation Heinrich Böll et disponible en ligne sur Icanfrance.org), qui dresse un premier inventaire de l'ensemble de ces déchets,



radioactifs ou non, abandonnés par la France.

L'étude a été élaborée sur la base de témoignages, de visites de terrain et de recueil de documents, dont un rapport classé "confidentiel défense", versé aux archives du ministère français de la Défense.

"Avec l'adoption à l'ONU, par l'Algérie et 121 autres Etats, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), la question des expérimentations nucléaires françaises trouve une raison supplémentaire de sortir du déni", estiment Patrice Bouveret et Jean-Marie Collin.

Le TIAN, en plus des interdictions créées (emploi, fabrication, menace, assistance, financement...), a la "particularité de prendre en compte les conséquences des expérimentations nucléaires et d'introduire des

obligations positives avec ses articles 6 (assistance aux victimes et remise en état de l'environnement) et 7 (coopération et assistance internationales)", notent ces deux experts.

Observant que l'entrée en vigueur du TIAN est proche, étant ratifié par 44 Etats sur les 50 minimaux requis, ils soulignent que la France doit fournir à l'Algérie "l'aide technique" et "l'apport d'informations sur les zones où elle a enterré les déchets" et rendre, ainsi, "pleinement possible" la mise en œuvre des différentes obligations du traité.

Les deux experts considèrent, que "l'opposition frontale de la France au TIAN ne peut pas être un argument pour conserver encore plus longtemps des données susceptibles de mettre un terme à un problème humanitaire". "De plus, cela

serait un contresens au processus de 'réconciliation entre les peuples français et algérien, selon les mots du président Emmanuel Macron, font-ils remarquer.

"Comment ce travail mémoriel pourrait-il laisser de côté plusieurs dizaines de milliers d'Algériens (...) qui ont participé (ndlr: à leur corps défendant) à cette sombre aventure atomique et qui en subissent encore les effets ?", s'interrogent-ils.

Patrice Bouveret et Jean-Marie Collin notent que si la mise en œuvre de certaines mesures dans le cadre de cette collaboration "nécessitera du temps" (expertise radiologique, étude sanitaire sur le risque transgénérationnel), "d'autres peuvent être engagées sur simple décision politique".

Ainsi, la ministre française des Armées "peut rapidement transmettre aux autorités algériennes la liste des zones d'enfouissement des déchets", recommandent-ils, relevant que "cette demande est désormais relayée par des députés".

De même, certains critères de la loi Morin (relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français) "doivent être revus, comme cela a été le cas en Polynésie, pour permettre enfin aux populations victimes (ndlr: en Algérie) de déposer un dossier d'indemnisation", préconisent-ils.

"Il est temps que la France ouvre ses archives et mette en œuvre, de façon rapide, ces mesures pour sortir du déni ce chapitre sur les essais nucléaires", concluent les deux experts.

R. R.

FUITES DES SUJETS DU BAC

Des peines de 10 mois à 3 ans de prison ferme

La justice a prononcé, avant-hier, des peines d'emprisonnement pour des faits liés à la fuite des sujets de l'examen du baccalauréat ou la diffusion des corrigés, a indiqué le ministère de la Justice dans un communiqué.

Dans ce cadre, le tribunal de Hassi Bahbah (Djelfa), a condamné à une peine de trois (3) ans de prison ferme à l'encontre des accusés répondant aux initiales (R.M) et (R.F) assortie d'une amende de 500.000 Da, avec mandat de dépôt à l'audience pour avoir fuit le sujet de langue arabe et diffusé son corrigé, a précisé la même source.

Le tribunal de Tébessa a condamné le prévenu répondant aux initiales (S.S) à une peine de 18 mois de prison ferme assortie d'une amende de 100.000 Da avec mandat de dépôt à l'audience. Le tribunal d'Al Aouinet (Tébessa) a, quant à lui, condamné les mis en cause répondant aux initiales (H. KH) et (H. W) à une peine d'un an de prison ferme avec une amende de 50.000 Da avec mandat de dépôt à l'audience.

Au tribunal de Laghouat, une peine d'un an de prison ferme a été prononcée contre la prévenue répondant aux initiales (K.

N.) assortie d'une amende de 100.000 DA. La même peine a été prononcée à l'encontre des deux prévenus répondant aux initiales (T. F) et (Z. R) à Ksar Chellala.

Le tribunal de Oued Rhio (Relizane) a condamné le prévenu (M. M. A) à une peine de dix (10) mois de prison ferme, assortie d'une amende de 100.000 DA.

A El Menia, le mis en cause répondant aux initiales (Ch. M), a été placé en garde à vue. Les investigations se poursuivent concernant de tels actes délictuels dont les auteurs ont été reconnus, en attendant leur arrestation et présentation devant les juridictions compétentes.

Le ministère a affirmé, que l'Organe national de lutte et de prévention contre la criminalité liée aux TIC et les brigades de lutte contre la cybercriminalité, à travers le territoire national, œuvrent grâce à leur vigilance constante et permanente, jour et nuit, à suivre de tels agissements en vue de garantir le bon déroulement des épreuves du Baccalauréat.

R. N.

ZONES D'OMBRE

Une campagne nationale pour déceler les opportunités de création de micro-entreprises

PAR RACIM NIDHAL

Une campagne nationale pour déceler les opportunités et besoins des zones d'ombre à travers le pays a été lancée pour la création de micro-entreprises permettant de diversifier l'économie nationale, a indiqué hier un communiqué du ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé des Micro-entreprises.

Lancée le 09 septembre en cours, cette campagne vise à déceler les opportunités et besoins des zones d'ombre à travers le pays pour leur exploitation par les habitants de ces régions dans la création de micro-entreprises, à même de booster le développement.

L'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ), et ses annexes à travers toutes les wilayas ont été chargées des missions de sorties sur terrain dans les zones d'ombre, ajoute-t-on de même source.

Le ministère délégué a appelé l'ensemble des médias, à assurer la

couverture de cette campagne pour faire parvenir l'information à tous les citoyens concernés, à travers les wilayas.

La semaine dernière, plusieurs caravanes de sensibilisation avaient pris le départ pour sillonner les zones d'ombre à travers les wilayas, afin d'exhorter les jeunes et de renforcer leurs connaissances pour leur permettre de créer des micro-entreprises, et ce avec la participation de cadres d'organismes locaux y afférents.

Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations liées à l'atelier des zones d'ombres issu des travaux de la dernière réunion du président de la République avec les walis, où un intérêt particulier a été accordé à cet aspect en appelant à organiser des caravanes de sensibilisation avec la participation de tous les organismes y afférents pour encourager les habitants des zones d'ombre à créer des micro-entreprises.

R.N.

LE PR. KAMEL MANSOURI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DU MÉDICAMENT :

“Après sa restructuration, on a désormais un outil de souveraineté nationale du médicament”

PAR CHAHINE ASTOUATI

Héritant d'un désordre général depuis sa création en 2008, l'Agence nationale du médicament accuse un immense retard sur le calendrier national, souffrant d'un manque criard de tout ce qui fait d'elle une Agence de souveraineté nationale du médicament. Elle n'est, selon son directeur Kamel Mansouri, réellement opérationnelle que depuis juillet 2020. En effet, fait-il savoir, on peut dire concrètement qu'après un réel challenge de restructuration, de réadaptation et d'acquisition effectués suite aux dernières orientations du président de la République, *“on a maintenant une Agence qui est opérationnelle et effective tant bien que mal, sans pour autant omettre de dire qu'il reste toutefois beaucoup de choses à faire pour son développement”*. Invité hier de la rédaction de la Radio chaine 3, M. Mansouri a présenté l'Agence qu'il dirige, tel un instrument de souveraineté nationale qui est chargé, notamment d'assurer l'homologation de tout ce qui relève du pharmaceutique en général et qui veille à mettre une politique nationale du médicament dont l'aspect financier à savoir la réduction de la facture des importations médicamenteuses. *“Et pour réduire la balance importation-exportation, l'on se doit de respecter le rapport qualité de production selon les standards internationaux”*, précise-t-il. Pour ce qui est de la régulation du marché du médicament, l'Agence contribue, selon son directeur, indirectement par le processus d'enregistrement ou d'homologation, expliquant qu'*“en cas de besoin d'un médicament sur le marché on est obligé de l'enregistrer et parfois dans des conditions particulières, quand le médicament est*

indiqué en urgence, là on est obligé d'activer le processus de production sur demande des instances qui transmettent la demande des prescripteurs selon les normes standards internationales”. Il s'enorgueille en disant qu'*“on a de la chance car les bonnes pratiques existent déjà”*, encore faut-il *“les réadapter à notre environnement, au niveau national, pour assurer de mettre sur le marché des médicaments répondant aux standards internationaux en matière de qualité, d'efficacité et de sécurité”*. Est-ce à dire que ces pratiques mises en place depuis un peu plus longtemps (décret de 2008 donnant naissance de l'Agence nationale de médicament), n'ont été jusque-là opérationnelles qu'en 2017, avant d'être relancées suite aux dernières orientations du gouvernement ? *“On estime être dans un secteur fortement réglementé qui obéit à de bonnes pratiques depuis la fabrication jusqu'à la dispensation”*, répliqua M. Mansouri. Pour réaliser cela, explique-t-il, il y a plusieurs procédés à mettre en route pour son développement dont les axes de formation, sa restructuration, des compétences à pourvoir, des niveaux d'expertise à acquérir, etc. Et du point de vue logistique, abonde-t-il, *“L'Agence est maintenant de plein statut spécifique, comme notifié dans les textes - donc elle n'est plus une EPA - qui ont mis fin à une ambiguïté de statut car on n'avait pas de contrôle, de même pour le personnel qui était celui de l'ex Laboratoire national central (LNC), ainsi que le manque du budget. “Ces insuffisances n'ont pas aidé à installer l'Agence jusqu'en juillet 2020 et le LNC n'a été dissous qu'à cette date par décret présidentiel”*, a-t-il affirmé. Une fois installée, l'Agence a pu, concrètement, nommer son personnel et acquis

son budget conséquemment avec revalorisation des salaires et paiement des arriérés ainsi elle a pu acquérir des locaux bien aménagés pour recevoir les opérateurs après quoi l'Agence a commencé d'accomplir la mission qui est la sienne : le contrôle, la disponibilité du médicament et de réduire la facture d'importation.

L'impératif du passage du genre chimique au bio-thérapeutique

Sur ce registre, et à l'optique de réduire la facture médicamenteuse de 400 mille dollars à l'horizon décembre 2020, l'orateur explique que l'Agence a du pain sur ses planches car elle est interpellée par des priorités. *“Etant donné que la sphère du médicament a connu des révolutions à l'échelle mondiale, notre challenge est de passer du médicament chimique au médicament bio-thérapeutique (qui est un genre complexe)”*. *“Donc, c'est d'assurer le passage de cette catégorie de médicament en procédant par l'évaluation, son contrôle et la promotion de sa production nationale”*, a-t-il souligné en substance, indiquant que *“cette catégorie de bio-médicaments indiqués par exemple en hématologie, en oncologie, les maladies orphelines, les dérivés sanguins, les anticoagulants”*. Ces médicaments, a-t-il rappelé, sont essentiellement des médicaments spécifiques destinés aux hôpitaux et encourager les opérateurs nationaux privés installés en Algérie auront la charge de réduire cette facture et permettent d'honorer les besoins de la Pharmacie centrale algérienne (PCA), chargée à son tour d'approvisionner les Centres hospitaliers et Etablissements hospitaliers universitaires (EHU).

C. A.

PNUD/ FNUAP/UNOPS

L'Algérie élue brillamment au Conseil d'administration

PAR RANIA NAILI

L'Algérie a été élue, lundi, au Conseil d'administration du programme des Nations-unies pour le développement (PNUD)/ Fonds des Nations-unies pour la population (FNUAP)/ Bureau des Nations-unies pour les services d'Appui aux Projets (UNOPS), lors des élections des organes subsidiaires du Conseil économique et social des Nations-unies (ECOSOC), tenues à New York. L'Algérie a bénéficié, lors de cette élection, d'une très forte majorité de voix puisqu'elle a obtenu 52 voix sur les 54 votants. Ce fort soutien recueilli par l'Algérie lors de son élection à cet organe est, en fait, une reconnaissance de son rôle et de sa

contribution aux travaux des Nations-unies, notamment à la mise en œuvre des politiques formulées par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social. Cette élection intervient, opportunément, au lendemain de la reconduction, pour une année, des programmes de coopération entre l'Algérie et le PNUD. La présence de l'Algérie au sein du Conseil d'administration du PNUD permettra certainement, au-delà de la mise en œuvre du programme de coopération en cours, de renforcer la collaboration et le partenariat avec cet organe onusien. A l'issue de cette élection, l'Algérie siègera au Conseil d'administration du PNUD, à partir du 1er janvier 2021, pour un mandat de trois ans.

Le Conseil d'administration du PNUD/ FNUAP/UNOPS, créé en vertu de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, est placé sous l'autorité de l'ECOSOC et chargé principalement d'appuyer et de superviser les activités des agences onusiennes conformément aux orientations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations-unies. Il est composé de 36 Etats membres. Outre l'Algérie, le Bangladesh, Cuba, le Guatemala, la Finlande, l'Iran, la Nouvelle Zélande, le Nigeria, la Russie, l'Espagne et la Grande Bretagne ont été élus pour siéger au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS.

R. N..

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

22 décès et 1.259 blessés en une semaine

Vingt-deux (22) personnes ont trouvé la mort et 1.259 autres ont été blessées, dans plusieurs accidents de la circulation, survenus à travers le territoire national, durant la période du 6 au 12 septembre, a indiqué hier un bilan de la Direction générale de la Protection civile (DGPC).

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Boumerdes avec trois (03) personnes décédées et 32 autres blessées, précise la même source.

Par ailleurs, et dans le cadre du dispositif de surveillance des plages, 2886 interventions de la Protection civile ont permis de sauver de la noyade 2094 personnes et d'assurer les premiers secours à 751 autres, ainsi que l'évacuation de 113 autres vers les structures sanitaires, ajoute-t-on.

Néanmoins, il a été déploré le décès par noyade de deux (02) personnes à Jijel et à Boumerdes. S'agissant des activités de lutte contre la propagation de la Covid-19, les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 205 opérations de sensibilisation à travers 48 wilayas portant sur la sensibilisation des citoyens sur la nécessité du respect du confinement et de la distanciation physique, est-il ajouté.

En outre, 672 autres opérations de désinfection générale ont été menées dans ces mêmes wilayas, ciblant l'ensembles des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, sachant que pour les deux actions, 1.511 agents, tous grades confondus, 180 ambulances et 252 engins d'incendie ont été mobilisés, conclut la DGPC.

s

TRAFIC DE DROGUES

Un réseau démantelé à Bechar

Un réseau spécialisé dans le trafic de drogues, composé de deux (2) individus dont une femme, a été démantelé récemment par la brigade mobile de police judiciaire (1) relevant de la Sûreté de la wilaya de Bechar, a-t-on appris hier auprès de la cellule de communication et des relations publiques de ce corps de sécurité.

L'opération a été menée suite à l'exploitation de renseignements faisant état du stockage de drogue par un présumé trafiquant, âgé d'une trentaine d'années, dont la perquisition du domicile à Bechar, munis d'un mandat du procureur de la République du tribunal de Bechar, a permis aux policiers de découvrir une quantité de 24,130 kg de kif traité et un montant de 330.000 dinars, a-t-on précisé.

Les deux individus mis en cause, qui ont été par la suite présentés à la justice, qui a placé le premier en détention provisoire et la femme sous contrôle judiciaire, en attendant leur comparution devant le tribunal compétent pour détention et stockage illégaux de drogue dans le but de sa commercialisation illégale, dans le cadre d'une bande criminelles, selon la même source.

R. N.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Sétif
NIF : 099 1190 100 18833

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES N°08/DMO/2020**

L'Office de Promotion et de gestion immobilière de la wilaya de sétif lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation de 90 Logements publics locatifs **Lot : (VRD) et lot : (VRD + mur de soutènement), répartis comme suit :**

Le présent appel d'offres est adressé aux entreprises ou groupe d'entreprises qui répondent aux conditions d'éligibilités suivantes :

PROJET	LOT
50 logements publics lcoatif (LPL) à BENI OURTILENE (wilaya de Sétif) batiments; 01-02-03-04-05 (RDC+04) programme : 4000 logts publcs locatif (LPL) ATW (P.Q 2010-2014)	VRD
40 logements publics lcoatif (LPL) à AIN LEGREDJ (wilaya de Sétif) Batiment : 01-02 (RDC + 04) programme : 3400 logements publics locatif (LPL) à travers année 2011	VRD + mur de soutènement

Le présent appel d'offres est adressé aux entreprises et ou groupe d'entreprises qui répondent aux conditions d'éligibilité suivantes :

Capacités professionnelles : Le soumissionnaire devra avoir un certificat de qualification et de classification professionnelles (activité principale ou secondaire en bâtiment, hydraulique et travaux publics) en cours de validité : catégorie deux (02) ou plus pour le projet de 40 logements
Catégorie trois (03) ou plus pour le projet de 50 logements

Capacité technique :

ressources humaines : Le soumissionnaire devra avoir un nombre de personnel supérieur ou égal à 03 ouvriers.

Liste des moyens matériels : Le soumissionnaire devra avoir au minimum (un camion 2.5 t de charge ou plus, chargeur ou bien rétro chargeur et une bétonnière) avec possibilité que le matériel soit en location.

Référence professionnelles : Le soumissionnaire devra déjà réaliser au moins un projet de VRD ou un projet similaire.

Capacités financières : Le soumissionnaire doit avoir un cumul de chiffre d'affaire des trois dernières années supérieur ou égal à 5 000 000.00 DA.

-Les cahiers des charges seront retirés auprès du siège de la Directeur général de l'OPGI cité du 08 Mai 45 (600 logements) Tél 036 51 23 23 après paiement de 3.000,00 DA non remboursables représentants les frais de reproduction auprès du département comptabilité et finance.

-Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention **"dossier de candidature"** "offre technique" ou "offre financière", selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention :

A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation de offres"

"Appel d'offres n° 08/DMO/2020 = l'objet d de l'appel d'offres"

"A" Dossier de candidature contient :

-Déclaration de candidature dûment renseignée, signée et cachetée par le soumissionnaire

--Déclaration de probité dûment renseignée et signée et cachetée par le soumissionnaire

-Les statuts pour les sociétés

-Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant des sous-traitants

1/Capacités professionnelles :

-Certificat de qualification et de classification professionnelles en cours de validité (activité principale ou secondaire en bâtiment, hydraulique et travaux publics)

Catégorie deux (02) ou plus pour le projet de 40 logements

Catégorie trois (03) ou plus pour le projet de 50 logements

2/Capacités financières :

-Les bilans financiers des trois années (2017-2018-2019) dûment visés par les services des impôts et les références bancaires

3/capacités techniques :

-Ressources humaines (approuvée par la CNAS) pour les cadres, joindre diplôme + affiliation À LA CNAS en cours de validité.

-Liste des moyens matériels : justifiés par un PV d'huissier de justice de l'année en cours ou par les facture d'achat.

Pour le matériel roulant doit être justifié par les copies des cartes grises et les assurances en cours de validité (matériel réquisitionné uniquement pour ce projet).

-Références professionnelles dûment justifiées par les attestations de bonne exécution des projets et projets similaires réalisés par le soumissionnaire (portant le montant et le délai d'exécution) délivrées par les institutions publiques désigné par le maître de l'ouvrage pour les dix (10) dernières années.

"IT" Offre technique contient :

-La déclaration à souscrire dûment renseignée et signée et cachetée par le soumissionnaire

-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite "lu et accepté"

-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

"C" Offre financière contient :

-La lettre de soumission dûment renseignée, signée et cachetée par le soumissionnaire

-Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment remplis et signé et cacheté par le soumissionnaire

-Le devis qualificatif et estimatif dûment rempli, signé et cacheté par le soumissionnaire

La durée de préparation des offres est fixée de quinze (15) jours à partir de la première publication du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse.

Les offres doivent être déposées au niveau du "secrétariat général" de l'OPGI cité 08 Mai 45 (600 logts) Sétif. Le dernier jour de la durée de préparation des offres du (08h00 jusqu'à 14h00) et si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation de offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable de (08h00 jusqu'à 14h00).

Les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra au siège de l'office le dernier jour de dépôt des offres à 14h00.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.

Pensée



Il ya un an, le 16 septembre 2019, nous a quittés à jamais notre chère et inoubliable mère, grand mère et belle mère, Mme SLIMANI née METTOUCHI Jouhra à l'âge de 85 ans. Durant toute sa vie, elle a consentis de lourds sacrifices pour élever dignement ses enfants et ses petits enfants. La disparition de cette femme humble et honnête a laissé un immense vide derrière elle que nul ne pourra combler.

Sa famille, de Bouzeguene, de Tizi Ouzou, de Bejaia, d'Alger, d'Oran, de France et du Canada, demande à tous ceux et celles qui l'ont connue et aimée de prier et d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire. Par la même

occasion, sa famille tiens à remercier vivement tous ceux et celles qui l'ont aidée dans les moments difficiles.

Puisse dieu tout-puissant lui accorder sa sainte miséricorde et l'accueillir en son vaste paradis.

Ad fell-as yessuref Rebbi - Ikhef-is di rrehma. Nekni n Rebbi, Ghur-s Ad Nughal.

MIDI

Quotidien national d'information



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

SONATRACH RENOUVELLE SA CONVENTION AVEC L'APRUE

Rationaliser la consommation de l'énergie au niveau des installations

Le Groupe Sonatrach a renouvelé, pour une période de trois ans, la convention qui le lie à l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (Aprue), dans le but de rationaliser la consommation de l'énergie au niveau de l'ensemble de ses installations et de préserver l'environnement, indique un communiqué du Groupe.

Cette convention vise à "mettre en place un large programme de sensibilisation à l'importance de la consommation rationnelle de l'énergie et de l'adoption des standards internationaux en matière d'utilisation et de maîtrise de l'énergie au niveau de la société et, partant, concrétiser les acquis économiques et rationaliser les dépenses", précise la même source. Elle tend également à définir un cadre référentiel pour assurer les services d'audit, de formation et de sensibilisation et consacrer les principes d'efficacité énergétique, ajoute la même source. Des contrats d'un montant global de 67 milliards DA ont été signés par la compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach, avec ses filiales ainsi que d'autres entreprises algé-



rienne dans le cadre du développement de champs gaziers et pétroliers à l'ouest du pays.

Ainsi, lors de la cérémonie de signature, présidée par le P.-dg de Sonatrach, Tewfik Hakkar, le Groupe public a confié à six entreprises algériennes, à savoir, ENGCB, Sarpi, ENGTP, Enac, Kanaghaz et Cosider Canalisations, la construction des réseaux de collecte et des lignes d'expéditions du projet de développement des champs gaziers du sud-ouest du pays et qui totalisent une longueur de plus de 700 km.

"Vu l'importance de ce projet, nous l'avons divisé en plusieurs projets

pour permettre un gain de temps. L'autre objectif est d'assurer un plan de charge au profit des filiales de Sonatrach et des entreprises algériennes surtout après le contexte suscité par la crise sanitaire", a fait savoir Hakkar lors d'un point de presse en marge de cette cérémonie.

Il a ainsi indiqué qu'une fois réceptionné, ce projet permettra d'assurer un apport de production de gaz estimé à 11 millions m³/jour à l'horizon 2022. Dans le même contexte, Sonatrach a signé avec le Groupement Sarpi/Safir un contrat relatif au développement des champs pétroliers Ouest de Touat- Phase 2.

"Ce projet permettra d'alimenter la raffinerie d'Adrar à raison de 6.000 barils/j de pétrole brut d'ici 2022", a expliqué le P.-dg de Sonatrach.

Un autre contrat a été signé avec Cosider Canalisations relatif à la mise en conformité des systèmes de détection/extinction et des réseaux anti-incendie des installations de transport de RTO "Zone d'Arzew".

De plus, un contrat a été signé entre le Groupe Sonatrach et l'entreprise Enac, concernant la fourniture, installation et mise en service de nouveaux systèmes de protection cathodique pour la nappe de canalisations (Hassi R'Mel - Arzew) de la région transport ouest "RTO".

"Ces projets entrent dans le cadre des orientations du président de la République afin de développer et de soutenir les entreprises nationales en leur accordant la priorité dans les projets", a-t-il souligné, ajoutant qu'il s'agit également de réduire le transfert de devises vers l'étranger.

Selon Hakkar, ces projets pourront générer près de 3.000 postes d'emplois et soutiendront les capacités nationales de production de gaz. A noter que la conclusion de ces contrats intervient, selon les responsables du Groupe national, dans le cadre de la volonté de Sonatrach visant promouvoir le contenu local dans le développement de ses activités.

R. E.

COMPLEXE SIDÉRURGIQUE D'EL-HADJAR

Récupération des résidus du Haut fourneau n°1

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a donné le coup d'envoi au démantèlement de la carcasse du Haut fourneau n°1 du complexe sidérurgique El Hadjar et la récupération des résidus de minerais de fer amoncelés comme matière première pour la production de matériaux industriels au sein du complexe.

Inexploité depuis 2009, le Haut fourneau n°1 représente environ 150.000 tonnes de résidus de fer non utilisés et susceptibles de couvrir les besoins du complexe sidérurgique pendant une durée d'environ 6 mois, a-t-on appris sur les lieux.

"Cette procédure s'inscrit dans le cadre d'une vision s'appuyant sur l'exploitation des ressources disponibles et inexploitées pour relancer l'activité économique du complexe", a précisé le Premier ministre lors de son inspection du complexe d'El-Hadjar.

Il a, à ce propos, relevé que cette opération "permettra la récupération d'un stock important de matériaux en acier inexploités, et composant la vieille installation métallique pour produire des matériaux industriels qui serviront à relancer d'autres industries de transformation". Après avoir suivi un docu-

mentaire filmé sur l'histoire du complexe Sider, sa création, les phases économiques traversées ainsi que les différents investissements dont il a bénéficié, le Premier ministre a fait savoir que "Sider El Hadjar demeure un des fleurons de l'industrie lourde algérienne", relevant qu'"en 2020, il y a eu un bond qualitatif dans la gestion et le management de l'industrie dans notre pays". "Le programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, place l'industrie au centre du programme de croissance et de relance économique", a-t-il précisé.

Djerad a souligné, par ailleurs, que l'édification d'une véritable industrie "implique de s'adapter à la réalité et de s'orienter vers la relance des petites et moyennes industries et les industries de transformation qui dépendent fortement de l'industrie algérienne en usant des ressources disponibles et variées pour répondre aux besoins du pays et atteindre la compétitivité sur les marchés extérieurs".

Le Premier ministre a également indiqué que "le potentiel important dont dispose le complexe sidérurgique El-Hadjar doit être exploité pour contribuer à la relance des petites et

moyennes industries et les industries de transformation".

Il a soutenu, en outre, que la création d'une industrie réelle et de production en adéquation avec les besoins du marché doit obéir à une "pure logique économique", assurant que la gestion et le management "représentent un paramètre fondamental dans la réussite du plan de relance économique". Dans le même sens, Djerad a affirmé que le recours au management, l'intégration de la technologie et la gestion de l'entreprise à travers la logique économique, loin d'une gestion administrative et bureaucratique, est nécessaire pour "parvenir à une relance économique".

"Si l'entreprise ne suit pas une logique économique dans son fonctionnement en recourant au management alors nous continuerons à nous débattre dans des questionnements sans issue", a souligné Djerad au cours de l'inspection de l'unique laminoir à chaud au niveau national qui produit des matériaux plats.

In situ, le Premier ministre a affirmé que le "plan de relance économique pour une industrie nationale doit s'appuyer sur les capacités natio-

nales", ajoutant : "Nous devons lancer une industrie nationale qui produit de la valeur ajoutée et offre des opportunités d'emploi".

Se disant "optimiste" quant à la réussite du complexe El-Hadjar grâce aux grandes capacités dont il dispose, Djerad a assuré qu'"à la faveur d'une gestion rigoureuse et d'un management moderne, il est possible de redorer le blason de ce complexe, symbole de l'industrie algérienne".

Le Premier ministre a fait état, en outre, de l'existence de projets industriels complémentaires et intégrés auxquels le complexe Sider peut fournir les produits nécessaires à leur fonctionnement.

Aussi, dans le cadre de l'exploitation rationnelle des ressources et des capacités disponibles, le Premier ministre a donné le coup d'envoi à l'exploitation du stock inexploité de matériaux ferreux (ferrailles) accumulés au niveau du complexe qui s'étend sur une superficie de plus de 900 ha ; une opération s'inscrivant dans le cadre d'une vision économique visant l'exploitation de résidus de matériaux ferreux inexploités.

R. E.

Maladie des articulations : Tout savoir sur l'arthrose cervicale

Une raideur dans la nuque, un cou douloureux, des douleurs parfois dans les épaules ou les bras... il s'agit peut-être d'arthrose cervicale, une maladie chronique relativement fréquente après 50 ans.



Arthrose cervicale : qu'est-ce que c'est ?

L'arthrose est une maladie touchant les articulations. Lorsqu'il s'agit des articulations des vertèbres cervicales, on parle d'arthrose cervicale (ou cervicarthrose). C'est une localisation très fréquente de l'arthrose : sur les millions de personnes concernées par la maladie, 75% en souffrent au niveau de la colonne cervicale. Les personnes de plus de 50 ans sont particulièrement touchées, mais on peut aussi en souffrir plus jeune.

Quels symptômes ?

L'arthrose cervicale se manifeste par des douleurs articulaires au niveau du cou (cervicalgies), une rigidité et un manque de mobilité. La douleur évolue par poussées et peut s'accompagner de maux de tête, de vertiges ou encore de névralgies cervico-brachiales (douleurs dues à la compression d'un nerf et irradiant vers les

omoplates, les épaules et les bras). Dans de rares cas, la moelle épinière peut être comprimée au niveau de l'articulation touchée, entraînant alors des difficultés à la marche, une sensibilité altérée, voire une légère paralysie.

Comment la diagnostique-t-on ?

Après un interrogatoire sur la date d'apparition des douleurs, leur fréquence et leur intensité, le rhumatologue procède à un examen clinique. Il palpe le cou, teste sa mobilité et examine également la colonne vertébrale, ainsi que les membres supérieurs. Des radiographies de face, de profil et de trois quarts suffisent généralement à poser le diagnostic. Les images montreront alors un amincissement du cartilage entre deux vertèbres (généralement C4-C5, C5-C6 ou C6-C7). À noter cependant qu'après 45-50 ans, il est très fréquent de présenter à la radio des signes d'arthrose cervicale, sans pour autant

avoir de douleurs. L'arthrose cervicale est alors asymptomatique.

Quelles en sont les causes ?

L'arthrose est une maladie due à une usure du cartilage. Sa prévalence augmente avec l'âge, mais le vieillissement n'est pas le seul en cause. À l'usure mécanique s'ajoute en effet un problème au niveau du processus de dégénérescence et régénérescence du cartilage. En somme, le cartilage se détruit trop vite et ne se renouvelle pas assez rapidement. On ne connaît pas encore bien les causes de ce phénomène, mais certains facteurs de risques sont reconnus : une activité professionnelle où le cou est souvent immobile (policier, militaire, métier exigeant un travail de précision la tête baissée, comme horloger par exemple), un traumatisme (coup du lapin), des microtraumatismes répétés, une malformation congénitale, un terrain héréditaire.



Comment la traiter ?

L'arthrose cervicale ne se guérit pas. Le traitement vise donc à calmer la douleur et à ralentir la progression de la maladie. En cas de douleur, on pourra prendre en première intention un antalgique, du paracétamol par exemple. Sauf contre-indication, des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) peuvent être prescrits en cas de douleurs importantes ou d'inflammation, parfois accompagnés d'une crème anti-inflammatoire ou myorelaxante.

En cas de douleur aiguë, une immobilisation du cou avec un collier cervical en mousse est parfois nécessaire, mais en dehors de la crise, il est important de préserver une bonne mobilité du cou. À cet égard, la kinésithérapie permet d'apprendre des exercices contribuant à préserver la souplesse et la musculature du cou, et à favoriser la régénération du

cartilage. On veillera également au quotidien à adopter les bons gestes et postures pour ménager son cou, ainsi qu'un oreiller respectant la courbure du cou. En complément, on peut également se tourner vers les médecines douces (thermalisme, acupuncture) et adopter la diététique anti-arthrose.

Quelle alimentation pour soulager les douleurs ?

Pour combattre l'état inflammatoire qui favorise l'arthrose, il est conseillé de privilégier les oméga-3 que l'on trouve par exemple dans les poissons gras et les oléagineux, de consommer du chou (brocolis, chou de Bruxelles et autres crucifères) et d'éviter certains aliments. Par exemple : les matières grasses cuites, comme le beurre, les viandes grasses et les charcuteries, les aliments frais, mais aussi les produits industriels

Arthrose cervicale : les 7 symptômes révélateurs

Dans 75 % des cas, l'arthrose touche les cervicales. Raideur, vertiges... Voici comment identifier les symptômes de cette pathologie qui détruit le cartilage des articulations au niveau du cou.

Douleurs, brûlures et crissements dans le cou

Un début d'arthrose cervicale peut entraîner une douleur modérée du cou. On a un peu mal, on se frotte la nuque puis la douleur disparaît une fois les muscles chauffés et on ne se doute de rien. Pourtant la cervicalgie est le premier signe entraîné par une usure prématurée du cartilage.

Un engourdissement entre l'épaule et les doigts

Lorsque le cartilage est touché par de l'arthrose, l'organisme se défend en fabriquant de l'os. Ces excroissances appelées "*ostéophytes*" peuvent se former n'importe où sur les vertèbres. Si un ostéophyte se développe latéralement sur une vertèbre cervicale, il peut toucher un nerf et entraîner un symptôme neuropathique.

Qu'est-ce qu'on ressent ? "*Une sensation de fourmillement ou d'engourdissement dans la zone qui va de l'épaule jusqu'au bout des doigts*", explique le rhumatologue.

Le cou devient raide en tournant la tête

L'arthrose cervicale est due à une dégénérescence progressive du cartilage. Plus elle évolue, plus le patient ressent une raideur au niveau du cou. "*Aujourd'hui il n'existe aucun moyen de remplacer du cartilage abîmé. Une fois que la maladie s'installe c'est pour de bon et la raideur aussi*", prévient le spécialiste.

"*Cette raideur se manifeste d'abord dans les mouvements de rotations de la gauche vers la droite. Ensuite ce sont les flexions/extensions qui deviennent difficiles*", explique le docteur Jean-Luc Rennevier.

Des excroissances osseuses au niveau du cou

Les ostéophytes sont des sortes de formations osseuses anormales qui se développent en réaction à de l'arthrose cervicale. Également appelées "*bec de perroquet*", ils apparaissent sur les articulations du cou. "*Comme le cartilage est sclérosé, l'organisme fabrique de l'os pour se défendre*

et se renouveler", explique Jean-Luc Rennevier, rhumatologue.

Les ostéophytes n'entraînent pas de symptômes en particulier. En revanche, ce sont eux qui sont responsables de la plupart des complications entraînées par la pathologie.

Des migraines à l'arrière de la tête

Une migraine qui revient fréquemment peut être le résultat d'une arthrose cervicale. "*En général, cela arrive lorsque la pathologie est assez haute au niveau de la deuxième vertèbre et qu'elle touche ce qu'on appelle le "deuxième nerf cervical" ou "nerf d'Arnold"*", explique le docteur Jean-Luc Rennevier, rhumatologue.

Loin d'être un simple mal de tête, une névralgie d'Arnold démarre au niveau de la nuque et irradie vers l'arrière du crâne jusqu'à son sommet. La douleur peut atteindre les oreilles et le patient peut même avoir une sensation de sable dans les yeux.

Des vertiges en cas de mouvement violent

En théorie, les vertiges ne font pas partie des symptômes officiels de l'arthrose cervicale. "*C'est très rare, mais ils peuvent être une conséquence des ostéophytes*", explique le rhumatologue. Il s'agit d'excroissances osseuses causées par la détérioration du cartilage. En grossissant, les ostéophytes peuvent toucher l'artère vertébrale.

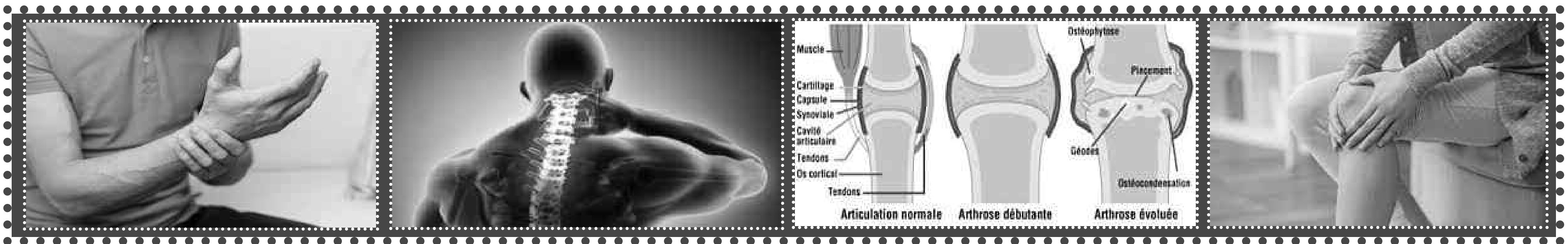
"Le patient peut ressentir une sensation de vertige lorsqu'il fait des mouvements extrêmes puisque cela accentue la pression sur l'artère.

Des difficultés à avaler

Dans le cas d'une arthrose cervicale évoluée, le patient peut avoir des problèmes de déglutition. Cette gêne est une conséquence des ostéophytes (excroissances osseuses fabriquées par le corps pour tenter de régénérer le cartilage qui s'abîme).

Si un ostéophyte est placé assez haut, lorsque la maladie évolue, il grossit et peut bloquer le passage des aliments. Le sujet a du mal à avaler.

Dr Jean-Luc Renevier, Rhumatologue



3 positions à éviter pour se sentir mieux

Vous cherchez un traitement contre l'arthrose cervicale ? Il est tout aussi important de connaître les trois positions à éviter pour limiter les douleurs.

Les postures à éviter !

Mal au cou devant un écran

Le plus grand fléau ? Les mauvaises positions face à un écran, devant la télévision ou l'ordinateur. En effet, nous avons souvent tendance à adopter une position qui tire sur les cervicales. Dos cambré, tête penchée en avant, épaules contractées... Une très mauvaise position à éviter si vous souffrez d'arthrose cervicale. Votre dos doit être plutôt droit, les épaules et le cou détendus, et les abdos contractés.



Pendant le sommeil

Autre mauvaise position qu'il peut être difficile de détecter : pendant le

sommeil. Évidemment, un mal au cou chronique peut provenir d'une mauvaise literie. Mais vous adoptez peut-

être également une mauvaise position. Pour mieux dormir sans douleur au réveil, il vaut mieux surélever légèrement votre tête avec un bon oreiller, pour éviter de dormir la tête en arrière et de tirer sur les cervicales.

Positions statiques et mal de cou

Si vous travaillez dans un bureau ou que vous faites plus d'une heure de trajet en voiture pour votre travail, vous adoptez sûrement des positions statiques qui nuisent aux cervicales. Si vous souffrez d'arthrose cervicale, évitez de rester longtemps dans la même position. Pensez à tourner la tête et à faire quelques rotations du cou pour un bon massage des cervicales afin d'éviter les tensions.

Astuces pour soulager l'arthrose

Il y a consensus sur ce point : tout miser sur les traitements traditionnels ne suffit pas. Diététique, médecines douces, activité physique... aident à mieux maîtriser les douleurs.

Stop aux mouvements répétitifs

Ils provoquent des microtraumatismes qui fragilisent certaines articulations, précise notre rhumatologue. On retrouve souvent ces problèmes dans la vie professionnelle, par exemple chez les carreleurs qui restent à genoux toute la journée. Mais ce n'est pas la seule cause ! Quand on est passionné de jardinage, on se tient aussi longtemps dans cette position, et les amatrices de tricot sollicitent trop leurs pouces. Pour se protéger, on veille à fractionner ses activités favorites en périodes de 20 ou 30 minutes, plutôt que de s'y atteler pendant une longue durée.

Rendez-vous chez le podologue

La position du pied influe sur de nombreux muscles et articulations. Sans le savoir, on peut présenter de légères asymétries au niveau des pieds ou du corps entier, qui entraînent une sursollicitation de certaines articulations. Des semelles orthopédiques permettent de corriger le problème.

Pratiquez le gainage

Les muscles jouent un rôle essentiel pour soutenir les articulations. Lorsque l'on souffre dans le dos, par exemple, on présente souvent une insuffisance de force au niveau des muscles paravertébraux, ce qui pérennise la douleur. Le gainage a fait ses preuves pour réentraîner plusieurs muscles à la fois : mettez-vous au sol, dos droit, en appui sur les avant-bras et les pointes des pieds. Tenez 5 à 10 secondes et recommencez. Attention, la position ne doit pas aggraver vos douleurs.

Glucosamine et chondroïtine : le duo qu'il vous faut

Ces produits d'origine naturelle proviennent notamment de carapaces de crustacés. On peut se les procurer



facilement sous forme de compléments alimentaires. Des études montrent que l'association des deux réduit les douleurs des patients et limite la progression de l'arthrose. Certains travaux ont même trouvé une efficacité comparable ou supérieure à celle des médicaments anti-inflammatoires. Mais attention les compléments alimentaires n'interviennent qu'une fois que l'on a adopté une alimentation saine et riche en antioxydants.

Mangez du poisson

On les aime pour leur richesse en oméga-3 anti-inflammatoires, bien sûr ! Mieux vaut garder pour une consommation occasionnelle les gros poissons relativement pollués, comme le thon ou le saumon, et préférer au quotidien les petits poissons comme les sardines ou le maquereau. Les compléments alimentaires à base d'huile de poisson offrent une alternative intéressante.

Quelques gouttes d'huiles essentielles en cas de crise

Les huiles essentielles de gaulthérie et de gingembre sont renommées pour leurs propriétés antidouleur et anti-inflammatoires. On les utilise en massages légers lorsqu'on subit une crise ponctuelle et localisée. Par exemple, si on a mal au genou, on mélange 3 gouttes de chaque huile dans une demi-cuillerée à café d'huile végétale (macadamia, jojoba, amande douce...). On masse matin et soir, pendant une semaine. Si la zone est

plus étendue et que la douleur provoque aussi des tensions musculaires, on peut ajouter 3 gouttes d'huile essentielle de petit grain bigarade, pour ses propriétés décontracturantes. Attention toutefois à ne pas utiliser la gaulthérie lorsque l'on prend un traitement anticoagulant. Il faut la remplacer par de la menthe poivrée ou de la lavande.

Autohypnotisez-vous !

Cette technique reconnue apaise à la fois le corps et l'esprit. Vous pouvez pratiquer cet exercice aussi souvent que nécessaire : allongez-vous et fermez les yeux. Effectuez trois grandes respirations abdominales. Concentrez-vous alternativement sur chaque partie de votre corps, en sentant comme elles s'enfoncent agréablement dans le matelas. Une fois que vous avez scanné tout votre corps, prenez quelques instants pour savourer la sensation de bien-être. Respirez profondément, étirez-vous doucement et ouvrez les yeux.

Laissez-vous tenter par le yoga

Des chercheurs américains de l'université Johns Hopkins de Baltimore (États-Unis) se sont aperçus qu'une pratique douce du yoga réduisait les douleurs articulaires et apportait de la mobilité dans la pratique des tâches quotidiennes. Au bout de deux mois, les patients ont même rapporté une réelle amélioration de leur humeur et de leur niveau d'énergie.

Découvrez les sports zen

Le tai-chi et le qi gong sont particulièrement recommandés pour cette pathologie. Ces sports non violents ont l'avantage de mobiliser toutes les articulations en douceur, ce qui permet de conserver sa mobilité tout en renforçant sa stabilité. Certaines études ont montré des résultats très favorables notamment dans des cas d'arthrose du genou.

Oui aux massages décontractants

Notre kinésithérapeute recommande de se faire masser par un spécialiste pour soulager les douleurs, mais aussi de pratiquer l'automassage. Cette technique agit à plusieurs niveaux. D'abord, elle chauffe et détend les muscles contracturés autour de l'articulation. Le massage permet aussi de redonner de la mobilité aux tissus, et l'apport de sang qui en découle augmente l'oxygénation de l'articulation et son potentiel de cicatrisation. Pour le genou, par exemple, on commence par masser la jambe entière de bas en haut, puis on effectue un palper-rouler autour de la rotule pendant plusieurs minutes.

Portez une genouillère

Cela peut être intéressant dans le cas d'arthrose du genou. Ce dispositif favorise le maintien de l'articulation et la stabilité du corps entier. On ne la porte pas tout le temps, mais plutôt lorsque l'on prévoit une activité physique.

Faites trempette dans de l'eau chaude !

C'est excellent car cela améliore la vascularisation de la zone, donc les échanges métaboliques et l'élimination des déchets. La chaleur détend aussi les tensions musculaires douloureuses autour de l'articulation. On peut éventuellement ajouter à son bain quelques gouttes d'huile essentielle de lavande vraie, antidouleur et antidéprime. Par contre, il faut éviter l'eau chaude lorsque l'on est dans une phase inflammatoire, car cela aggrave le problème.

BOUMERDES, AMÉNAGEMENT DES ZONES ENCLAVÉES

37 raccordements au réseau de gaz naturel



Dans le cadre des opérations inscrites pour le raccordement des zones enclavées au réseau de gaz naturel, 37 opérations sont terminées et mises en service tandis que 71 opérations sont en cours de réalisation...

PAR BOUZIANE MEHDI

Sur 210 opérations inscrites pour le raccordement en gaz naturel des zones enclavées dans la wilaya de Boumerdès, 37 ont été déjà achevées, a annoncé, lundi 7 septembre, la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (Sadeg). Selon l'APS, un communiqué de la société a précisé que dans le cadre des

opérations inscrites pour le raccordement des zones enclavées en gaz naturel, au niveau de la direction de distribution de Boumerdès, qui compte 210 opérations inscrites à travers la wilaya, "37 opérations sont terminées et mises en service tandis que 71 opérations sont en cours de réalisation" et cela permettra le raccordement de 14.224 foyers au réseau de distribution de gaz naturel qui s'étend sur une longueur de 851.85 kilomètres. La Sadeg a, par ailleurs, relevé que "61 autres opérations sont en phase de lancement des travaux, précisant que les études sont déjà réalisées et permettant le raccordement de plus de 8.800 foyers par la réalisation de plus de 492 kilomètres de réseau". Le reste des opérations prévues sont en cours de préparation des dossiers afin d'entamer les études, a indiqué la

même source, notant que "la wilaya de Boumerdès a connu un important développement de son réseau gazier ces dix dernières années, résultat de la concrétisation de plusieurs projets visant l'amélioration du taux de couverture en gaz dans la wilaya". A ce propos, la société a détaillé que "le nombre de client gaz est passé de 48.166 en 2010 à 126.830 en 2020 soit une évolution de 162 %". Toutefois, "des projets de grande envergure peinent à être réalisés et mis en service, tel le cas au niveau de la commune d'Afir qui compte 2.570 foyers non raccordés pour cause d'oppositions sur le réseau transport par certains propriétaires de terrains", regrette la Sadeg.

B. M.

MOSTAGANEM, DIRECTION D'EXPLOITATION COMMERCIALE DU PORT

Nette hausse de l'activité commerciale

Le bilan mensuel de l'activité commerciale au niveau du port de Mostaganem indique que l'activité d'import-export a atteint, au mois d'août dernier, 55.644 tonnes, contre 26.705 tonnes durant le mois de juillet, soit un taux d'augmentation mensuel de 108 %.

L'activité "commerciale au port de Mostaganem a connu, durant le mois d'août, un regain d'activité ayant doublé par rapport au mois de juillet", a affirmé la direction d'exploitation commerciale de cet établissement portuaire.

Durant cette période, 24 navires ont été chargés et déchargés de différentes marchandises, contre 17 navires durant le mois de juillet dernier, selon les mêmes statistiques.

Le mois d'août a également connu le déchargement de 25.000 tonnes d'engrais, 8.600 tonnes de bois, 7.000 tonnes de produits chimiques (carbo-

nates de calcium), 5.000 tonnes de bitume, 4.000 tonnes de produits agricoles (orge et avoine), ainsi que le chargement de 220 tonnes d'hélium.

Le volume de l'activité commerciale, réalisé entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2020, a atteint 537.000 tonnes, dont 50.000 tonnes de produits et marchandises exportés et plus de 190.000 tonnes de différents produits métalliques, entre autres, le rond à béton et les canalisations.

À noter que le volume global de l'activité commerciale de l'établissement portuaire de Mostaganem durant l'année écoulée a atteint 1,2 million de tonnes, avec l'enregistrement d'une courbe ascendante des exportations de plus de 168.000 tonnes de différents produits agricoles et marchandises vers différentes destinations.

Par ailleurs, plus de 3.600.000 estivants ont afflué vers les plages de

Mostaganem depuis le début de la saison estivale. Le dispositif de surveillance des 39 plages autorisées à la baignade le long de la côte mostaganémoise, a enregistré, entre le 15 août et le 5 septembre, l'afflux de 3.605 000 estivants. Durant la même période, les agents de surveillance des plages ont effectué 1.051 interventions et sauvé 589 estivants de noyade, dont 358 enfants, alors que 233 personnes ont été soignées sur place.

En outre, il est déploré la mort par noyade de 17 personnes dans des zones et des plages interdites à la baignade, comme la plage de Matarba qui a enregistré 4 décès, celle de Sidi-Medjdoub et S'tidia Ouest qui ont enregistré 2 décès chacune.

Toutefois, la Protection civile n'a enregistré aucun décès par noyade au niveau Des plages surveillées, depuis l'ouverture de la saison estivale.

APS

QUARGLA Extension de la superficie de la culture du maïs-fourrage

L'expérience de la maïsiculture dans la wilaya d'Ouargla a gagné nettement du terrain cette saison agricole par rapport à la saison écoulée, a annoncé la direction locale des services agricoles.

La superficie globale dédiée à la culture du maïs-fourrage destiné à l'alimentation du bétail est passée à 595 hectares cette saison contre seulement 60 hectares la saison dernière qui avait vu l'introduction de cette expérience dans la wilaya.

La superficie, cultivée par des opérateurs privés dans le but de développer cette culture stratégique, est concentrée notamment dans les régions de N'goussa, El-Hedjira, Sidi-Khouiled et Hassi-Messaoud.

L'expérience devra connaître davantage d'extension dans la wilaya d'Ouargla à la faveur des efforts de l'État portant soutien au secteur agricole pour améliorer les exportations hors hydrocarbures.

Le développement de la culture du maïs fourrage devra influencer positivement sur le développement de l'élevage dans la wilaya qui compte un cheptel animal estimé actuellement à 391.556 têtes. Cette richesse se compose notamment de 213.680 têtes ovines, 145.877 caprins, 31.000 camé lidés et 999 bovidés.

EL TARF Réception d'une vingtaine d'infrastructures éducatives

Une vingtaine d'infrastructures des trois paliers de l'enseignement viendra renforcer les établissements éducatifs de la wilaya d'El-Tarf dès la prochaine rentrée scolaire 2020-2021. Il s'agit de 2 lycées, dont 1 achevé à 100 % et l'autre affiche 90 % du taux de travaux, prévus à El-Tarf, de 4 CEM dont les travaux de 2 d'entre eux sont parachevés.

Aussi, 6 groupes scolaires dont 3 achevés et 3 sont actuellement à un taux d'avancement des travaux de 80 % seront mis en service dès la prochaine rentrée scolaire, aux côtés de 6 demi-pensionnats, 1 salle de sport, 1 unité de dépistage scolaire (UDS) et 2 stades pour la pratique sportive dans les CEM.

Lors d'un récent point de presse, le chef de l'exécutif local, Harfouche Benarar, avait affirmé que "toutes les dispositions ont été prises pour garantir le bon déroulement de la nouvelle rentrée scolaire qui intervient, cette année dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire", ajoutant qu'un "protocole sanitaire a été approuvé pour permettre au personnel et aux élèves des différents cycles de l'enseignement de reprendre les cours dans les meilleures conditions sanitaires possibles".

APS

ARABIE SAOUDITE

Riyad approuve la reconnaissance par Bahreïn de l'Etat hébreu

Si les EAU et Bahreïn ont offert une belle victoire politique au Premier ministre israélien en normalisant leurs relations avec son pays, ces décisions pèsent peu par rapport à ce que pourrait représenter une reconnaissance de l'état hébreu par l'Arabie saoudite, poids lourd du Golfe et chef de file du monde sunnite.



Lors de la cérémonie de signature des accords bahreïno-israélien et émirato-israélien programmée mardi 15 septembre à la Maison Blanche, cette hypothèse devrait flotter dans l'esprit de plus d'un invité. Le fait que le minuscule archipel de Bahreïn, État vassal de l'Arabie, ait choisi d'emboîter le pas aux Emirats arabes unis laisse entendre que Riyad approuve la dynamique diplomatique en cours et pourrait un jour s'y rallier.

Avec un leader aussi impétueux que le prince héritier Mohammed Ben Salman, le fils du roi Salman, l'homme qui a donné aux femmes le droit de conduire, ne doit-on pas s'attendre à tout ?

"Bahreïn n'aurait pas fait un tel pas sans le feu vert des Saoudiens", estime Hussein Ibish, analyste au Arab Gulf States Institute de Washington. Cela suggère que la Couronne saoudienne est potentiellement disposée à faire de même dans le futur, en fonction de la

manière dont ça se passe pour les Emirats et Bahreïn. "Toutes les monarchies du Golfe se tournent vers Israël pour assurer leur défense face à l'Iran", renchérit Marc Schneier, un rabbin américain qui a ses entrées dans les palais de la région. La question n'est pas de savoir s'ils reconnaîtront Israël, mais quand ils le feront.

A en croire les dirigeants saoudiens, ce jour n'est pas pour demain. Le 19 août, le ministre saoudien des Affaires étrangères, Faisal Ben Farhan, avait

réitéré la position à ce jour intangible du royaume : pas de normalisation avec Israël sans création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale. Le donnant-donnant historique, conçu en 2002 par le roi Abdallah, prédécesseur de Salman, et adopté cette même année par la Ligue arabe, sous le nom d'"Initiative de paix arabe".

Dans la foulée, rompant avec le silence observé par Riyad depuis l'annonce de l'accord conclu par Abou Dhabi, le chef de la diplomatie saoudienne avait salué l'initiative de son voisin : "Tous les efforts qui conduisent à repousser la menace de l'annexion peuvent être considérés comme positifs", avait-il jugé en référence au projet de Nétanyahou de phagocyter la vallée du Jourdain, un plan suspendu en échange de la reconnaissance d'Abou Dhabi.

BIÉLORUSSIE

La contestation ne faiblit pas

Des dizaines de milliers de manifestants ont défilé à Minsk à l'appel de l'opposition pour protester contre le Président Alexandre Loukachenko malgré la répression et la police, qui a procédé à 250 arrestations. L'opposition, qui a fait descendre chaque week-end depuis la présidentielle du 9 août plus de 100.000 personnes dans les seules rues de la capitale, a fait une nouvelle fois face dimanche à un déploiement massif des forces de sécurité, équipées de blindés et de canons à eau, notamment devant la présidence, l'un des lieux du rassemblement. Plusieurs dizaines de milliers de personnes étaient visibles

dans le centre de Minsk, formant une colonne de plusieurs kilomètres de long. Dès les premiers moments du défilé la police a annoncé avoir procédé à l'arrestation d'"environ 250 personnes dans Minsk pour avoir utilisé des drapeaux et autres symboles" de l'opposition. Le week-end dernier, plus de 600 personnes avaient été arrêtées en marge d'un tel rassemblement à Minsk et dans d'autres villes. Plusieurs dizaines de femmes, participant à une marche féminine, ont aussi été brutalement arrêtées samedi.

Svetlana Tikhonovskaïa, candidate à la présidentielle qui revendique la victoire face à Alexandre Loukachenko et

qui est désormais exilée en Lituanie, a salué dans une vidéo "un peuple véritablement héroïque qui continue son combat pour la liberté". La semaine passée a été marquée par l'arrestation rocambolesque d'une de ses proches, Maria Kolesnikova. Elle a été enlevée par des hommes masqués. Elle est désormais détenue, accusée d'"atteinte à la sécurité nationale".

Des milliers de personnes ont été arrêtées depuis le début du mouvement et les accusations de torture de prisonniers se sont multipliées. Le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, a lui appelé vendredi à "un dialogue large et inclusif" au Bélarus.

BREXIT

L'UE prête à reporter sa décision sur la compensation en euro

Bruxelles envisage de repousser sa décision concernant la possibilité pour les chambres de compensation britanniques de continuer à opérer sur les transactions en euros de leurs clients basés dans l'Union européenne (UE) en réaction au projet de Londres de revoir l'accord sur le Brexit, a indiqué lundi une source au sein de l'industrie des produits dérivés.

L'UE a accordé au Royaume-Uni depuis sa sortie officielle du bloc fin janvier un accès temporaire à la compensation des produits dérivés en euro afin d'éviter des perturbations

majeures sur les marchés financiers. Les chambres de compensation, qui assurent le règlement des transactions entre chacune des parties en présence, ont gagné en importance depuis la crise financière. Une des filiales de London Stock Exchange, LCH, est un acteur dominant de la compensation des dérivés libellés en euro.

La Commission européenne devait initialement prendre dans la semaine une décision sur la compensation en euro mais celle-ci a été reportée à la fin du mois, a indiqué une source, évoquant la tenue en fin de semaine

dernière d'une réunion entre les acteurs de l'industrie et un responsable européen.

Selon la source, ce report est lié à la volonté du gouvernement britannique de remettre en cause l'accord de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Sans un accès légal à l'Union européenne, LCH serait obligé de donner trois mois à ses clients situés dans l'Union européenne pour déplacer leurs positions financières hors du Royaume-Uni.

Agences

JAPON

Yoshihide Suga, nouveau Premier ministre du Japon

Elu, lundi 14 septembre, à la tête du Parti libéral-démocrate (PLD), Yoshihide Suga est assuré de devenir, le 16 septembre, le nouveau Premier ministre de la troisième puissance économique du monde à la suite d'un vote au Parlement, où sa formation et son allié centriste Komeito détiennent la majorité. Chef du cabinet du Premier ministre et porte-parole du gouvernement sortant, le tenné M. Suga succédera à Shinzo Abe, qui a annoncé fin août sa démission pour raison de santé. La désignation de M. Suga comme successeur est sans surprise : elle était acquise depuis que les "barons" du PLD s'étaient entendus sur son nom. Cette succession, rapidement orchestrée afin d'éviter toute impression de vacance du pouvoir, n'en est pas moins chargée d'incertitudes.

Comme le reste du monde, le Japon fait face à la crise sanitaire – et à l'effondrement économique –, mais aussi à un regain de tension avec la Chine. Alors que les deux autres candidats à la présidence du PLD avançaient des orientations qui, sans être nouvelles, avaient le mérite d'exister, M. Suga joue la continuité et l'expérience du pouvoir. Rassurante sans doute pour l'opinion, la continuité, maître mot de M. Suga, n'est peut-être pas ce dont le Japon a besoin en ces temps incertains qui ont révélé l'usure du pouvoir de Shinzo Abe. Réputé libéral sur le plan économique, M. Suga ne se démarque toutefois en rien de son prédécesseur : même orientation diplomatique, même politique monétaire accommodante, même désintérêt pour les questions environnementales.

Agences

11 septembre 2001, que retenir ?

La prétendue lutte contre le terrorisme continue de faire son mot de victimes et de déplacés. Ce qui pousse à s'interroger c'est que le terrorisme à combattre fleurit dans les pays dont les sous-sols regorge de richesses minières, en particulier le pétrole.

Le 11 septembre a semé la terreur en plein cœur de New York. Des avions civils sont venus frapper de plein fouet les deux Tours jumelles où se trouvaient présents plus de 3.000 travailleurs. Un troisième avion se serait également dirigé sur le Pentagone.

Les auteurs de ces attentats au cœur de Manhattan ont très vite été identifiés comme un groupe de terroristes, avec à leur tête, Oussama Ben Laden. Depuis et grâce à des analyses, études et autres fuites cette certitude s'est nettement atténuée. Le minage préalable des Tours est mis en cause.

L'hypothèse terroriste fortement contestée

Il y a de nombreuses analyses qui contestent très fortement l'hypothèse d'une intervention terroriste. Plusieurs y voient plutôt une intervention américaine afin d'obtenir l'aval du peuple et pouvoir mener à bien la cabale dirigée contre Saddam Hussein sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme. Il ne faut pas oublier que Bush père avait mené une guerre féroce contre l'Irak et qu'il en était sorti sans atteindre ses objectifs. De toute évidence pour accaparer le pétrole, les Américains sont prêts à tout, et donc combattre le terrorisme, créé dans leurs laboratoires, et s'il faut pour cela anéantir des millions d'âmes, qu'à cela ne tienne, tout le monde sait que la vie d'un Américain a bien plus de valeur et cet Américain a besoin du pétrole pour continuer à dominer le monde.

Est-ce qu'on saura un jour la vérité sur ces attentats, Dieu seul le sait avec les responsables des l'époque. Dick Cheney, G. W. Bush (fils), Donald Rumsfeld et quelques principaux collaborateurs. Oussama Ben Laden est au fond de l'Océan et les 19 terroristes identifiés comme étant les auteurs de cet attentat sont tous morts.

à qui profitent les attentats ?

Un article à ce propos a été publié, pour la première fois en anglais, sur *Global Research* le 12 septembre 2001, soit le lendemain du drame, l'article en question posait plusieurs problématiques remettant en question la théorie de l'attaque terroriste.

Quelques heures à peine après les attaques, l'administration Bush concluait, sans aucune preuve, qu'Oussama ben Laden et son organisation, Al-Qaeda, étaient les suspects les plus probables. Le directeur de la CIA, George Tenet, déclarait que ben



Laden "a la capacité de planifier plusieurs attaques sans avertissement". Le secrétaire d'État Colin Powell qualifiait de son côté les attaques à Washington et à New York de "déclaration de guerre", ce que George Bush confirmait dans son discours à la nation le soir même en affirmant qu'il ne "fera aucune distinction entre les terroristes qui ont commis ces actes et ceux qui les ont soutenu". L'ancien directeur de la CIA James Woolsey insinuait pour sa part la "complicité d'un ou plusieurs gouvernements étrangers". Et l'ancien conseiller à la sécurité nationale Lawrence Eagleberger déclarait dans une entrevue télévisée : "Je crois que nous allons démontrer que, lorsque nous sommes attaqués de cette façon, nous pouvons réagir d'une manière brutale avec force et détermination".

Suite aux déclarations officielles, les médias occidentaux n'ont pas tardé, comme à leur habitude, à approuver le déclenchement d'actions punitives contre des cibles civiles au Moyen-Orient et en Asie centrale. William Safire écrivait à ce propos dans le *New York Times* : "Lorsque nous aurons raisonnablement pu déterminer la localisation des bases et des camps de nos attaquants, nous devons les pulvériser – en minimisant mais également en acceptant les risques de dommages collatéraux. Nous devons agir par des opérations [militaires] directes mais également par des actions en sous-main [de nos services de renseignement], afin de déstabiliser les États hôtes de la terreur."

Qui est Oussama ben Laden ?

Le premier suspect des attaques de New-York et Washington, le Saoudien Oussama ben Laden, qui est déjà désigné comme un "terroriste international" par le FBI pour son rôle présumé dans le bombardement d'ambassades étatsuniennes en Afrique, ironiquement fut au point de départ recruté par la CIA pour combattre les Soviétiques durant la guerre soviéto-afghane.

En 1979, la «plus grande opération secrète de l'histoire de la CIA fut lancée en réponse à l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques afin de soutenir le gouvernement pro-communiste de Babrak Kamal.

Sous les vifs encouragements de la CIA et des Services secrets pakistanais, qui voulaient transformer la "Jihad afghane" en une grande guerre

menée par tous les pays musulmans contre l'URSS, quelque 35.000 intégristes musulmans en provenance de 40 pays islamiques se joignirent à la lutte en Afghanistan entre 1982 et 1992. D'autres dizaines de milliers vinrent étudier dans les madrasah pakistanais. Avec le temps, plus de 100 000 intégristes musulmans furent directement influencés par la "Jihad afghane".

La "Jihad islamique" était appuyée les États-Unis et l'Arabie saoudite, une grande partie du financement provenant du commerce de la drogue dans le Croissant fertile.

En mars 1985, le Président Reagan signait la directive de sécurité nationale 166, qui autorisait une aide militaire secrète aux "moudjahidines". Cette initiative démontrait sans équivoque que la guerre secrète menée en Afghanistan avait pour objectif de combattre les troupes soviétiques en Afghanistan. La nouvelle aide en sous-main des États-Unis fut marquée par une augmentation substantielle de la quantité d'armes fournies – une aide annuelle régulière équivalente, en 1987, à 65.000 tonnes d'armes -, de même qu'un flot incessant de spécialistes de la CIA et du Pentagone, au quartier général secret des Services de renseignements pakistanais, sur la route principale, près de Rawalpindi, au Pakistan.

Haro sur le régime afghan soutenu par Moscou !

La CIA, utilisant les services de renseignement pakistanais, jouait un rôle clé dans l'entraînement des "moudjahidines". La guérilla fut intégrée avec les enseignements de l'Islam :

Les thèmes prédominants étaient que l'Islam est une idéologie socio-politique complète, que l'Islam sacré avait été violé par les troupes soviétiques athées et que le peuple islamique d'Afghanistan devrait réaffirmer son indépendance en se débarrassant du régime socialiste afghan soutenu par Moscou.

Les Services de renseignement pakistanais furent utilisés comme intermédiaire. En d'autres mots, afin de garantir le succès de ses opérations en sous-main, Washington avait pris soin de ne pas révéler l'objectif ultime qui consistait à détruire l'Union soviétique. Ben Laden avait reçu, par l'entremise de la CIA, un entraînement militaire très sophistiqué et spé-

cialisé dans différents champs d'application.

Motivés par le nationalisme et la ferveur religieuse, il n'était pas conscient qu'ils se battait contre l'Union soviétique pour le compte de l'"Oncle Sam".

Le croissant d'or de la drogue

L'histoire du commerce de la drogue en Asie centrale est intimement liée aux activités secrètes de la CIA. Avant la guerre URSS-Afghanistan, il n'y avait pour ainsi dire presque pas de production locale d'héroïne. À cet égard, l'étude d'Alfred McCoy confirme que, durant les premières années des opérations de la CIA en Afghanistan, les territoires près de la frontière pakistano-afghane devenaient le principal fournisseur d'héroïne pour le marché mondial, répondant à 60 % de la consommation d'héroïne aux États-Unis. Au Pakistan, le nombre de personnes dépendantes à l'héroïne est passé de près de zéro en 1979 à 1,2 million en 1985. En 1995, le directeur des opérations de la CIA en Afghanistan, Charles Cogan, avait admis que la CIA avait sacrifié la guerre contre la drogue pour se consacrer à la Guerre froide.

Au lendemain de la Guerre froide, la région de l'Asie centrale n'est pas seulement stratégique pour ses réserves de pétrole : elle fournit à elle seule les trois quarts de la production mondiale d'opium, ce qui représente un revenu de plusieurs milliards de dollars pour les milieux d'affaires, les institutions financières et bancaires impliquées dans le lavage de l'argent sale, les agences de renseignement et le crime organisé. Le commerce de la drogue dans le croissant d'or rapporte entre 100 et 200 milliards USD par année, soit environ le tiers du chiffre d'affaires annuel du commerce mondial de la drogue (héroïne, cocaïne, etc), évalué par les Nations unies à environ 500 milliards USD. 20

Les principaux leaders rebelles en Tchétchénie, Shamil Basayev et Al Khattab, ont reçu leur formation militaire et idéologique dans des camps d'entraînement financés par la CIA en Afghanistan et au Pakistan. Selon Yossef Bodansky, directeur du US Congress's Task Force on Terrorism and Unconventional Warfare, la guerre tchétchène fut planifiée durant un réunion secrète de Hizb Allah, tenue en 1996 à Mogadishu, en Somalie. De nombreux cadres supérieurs des Services de renseignement iranienne et pakistanaise, ont participé à cette réunion, à laquelle Oussama ben Laden était également présent. Les bénéficiaires indirects de la guerre tchétchène sont les géants pétroliers anglo-américains luttant pour le contrôle des ressources pétrolières et des oléoducs dans le bassin de la mer Caspienne.

Depuis l'ère de la Guerre froide, Washington a sciemment soutenu Oussama ben Laden, tout en le plaçant sur la liste des "personnes les plus recherchées par le FBI".

Agences

LIGUE 1 : MEDOUAR-MELLAL

Un bras de fer qui pourrait virer au dérapage



Après les récentes déclarations du président de la Ligue nationale de football (LFP), Abdelkrim Medouar, c'est au tour du président de la JS Kabylie, Cherif Mellal, de lui répondre à travers un communiqué de presse, en le qualifiant "d'incompétent".

PAR MOURAD SALHI

"Medouar, qui s'est montré incapable de gérer la Ligue et dont l'incompétence, à ce sujet, a été complotée, si besoin est, par le dernier verdict rendu par le TAS de Lausanne dans l'affaire du match MCA-USMA, devrait éviter de s'ériger en donneur de leçons", a indiqué le club phare de Djurdjura dans un communiqué de presse. Et d'ajouter : "Medouar, qui a échoué au niveau de la gestion de la Ligue (près de deux ans sans nommer un secrétaire général, calendriers non précis, programmation anarchique des compétitions nationales, abandon de poste pendant un bon moment, scan-

dales à répétition... doit savoir que le président de la JSK n'a pas de leçons à recevoir de sa part et ce, sur tous les plans, notamment celui de la moralité", lit-on dans le même communiqué. Pour ce qui est des sanctions prononcées par la Ligue nationale de football à l'encontre du président Mellal, ce que Medouar qualifie d'honteux, la JS Kabylie les a qualifiées "d'injustes" et qu'elles "ne reposent sur aucune base réglementaire". "Ces sanctions sont des actes dictatoriaux et d'intimidation d'une commission de discipline, loin d'être indépendante. Or, Medouar aurait dû répondre aux points relatifs à la transgression des textes en vigueur et les vices de formes soulevés ouvertement et publiquement par le président de la JSK. Aujourd'hui, l'opinion publique sportive n'est pas dupe et sait que le seul tort du président Mellal est de dire haut et fort ceux que certains pensent tout bas", a conclu le communiqué de la JS Kabylie.

Medouar avait fustigé le président Chérif Mellal en qualifiant "de trop" la suspension de quatre ans durant trois ans de règne seulement. "Quatre ans et demi de suspension durant trois

années de règne seulement, c'est du jamais vu. Cela n'arrange en aucun cas les affaires d'une aussi prestigieuse équipe de la JS Kabylie avec son histoire, ses titres et sa réputation. C'est une honte pour lui", a indiqué, ce week-end, le président de la LFP, Abdelkrim Medouar sur les ondes de la Radio nationale. Par ailleurs, la JS Kabylie, qui a clôturé ce week-end son premier stage à Akbou, à Béjaïa, s'envolera ce matin pour Mostaganem pour un deuxième stage de préparation, en vu de la prochaine saison footballistique. Ce deuxième cycle de préparation devrait s'étaler sur une semaine et sera axé beaucoup plus sur le volet technico-tactique. En l'absence de l'entraîneur en chef Aymen Zelfani, c'est Mourad Karouf qui dirige actuellement l'équipe. Le club phare de Djurdjura devrait effectuer un troisième stage à l'étranger, s'il y aura, bien évidemment, la réouverture des frontières. Juste après, les dirigeants du club en collaboration avec les membres du staff technique ont prévu également une semaine d'oxygénation dans les hauteurs de Tikejda.

M. S.

CSC

Le Soudanais Sharaf Shiboub signe

L'international soudanais Sharaf Eldin Shiboub a signé un précontrat de deux ans avec le CS Constantine. Le milieu de terrain, qui se trouve actuellement au Soudan, va rejoindre l'Algérie dès l'ouverture des frontières pour officialiser son transfert.

Contacté par nos soins, son agent Abdul Musa nous a confirmé l'info, en

précisant que « le championnat algérien est l'un des meilleurs d'Afrique et donnera beaucoup de visibilité au joueur ». Il a également ajouté que « c'est un pas en avant pour le joueur, il est prêt à relever le défi à Constantine. »

Le milieu de terrain de 26 ans a joué la saison dernière avec le champion de

Tanzanie, le Simba SC. Il a également évolué dans le passé avec les deux grands clubs soudanais, en l'occurrence El Merreikh et Al-Hilal. Shiboub sera le deuxième international soudanais à évoluer dans le Championnat algérien après son compatriote Mohamed Abdel Rahman Ghorbal (CA Bordj Bou-Arréridj).

USM BLIDA

Metref et Aoudia s'engagent

Pour renforcer son effectif, l'USM Blida, qui jouera la saison prochaine en Ligue 2 amateur (D2), a fait signer aujourd'hui les deux anciens internationaux algériens Hocine Metref (36 ans) et Mohamed Amine Aoudia (33 ans).

Le club, qui a réussi à accéder en

Ligue 2 après une saison à l'étage inférieur, a présenté ses deux joueurs à la presse aujourd'hui. Le club a décidé de faire appel à des joueurs expérimentés pour essayer de faire une bonne saison.

Le club, qui a nommé Abdelhakim Serrar comme manager général, a

présenté aussi son nouveau portier Chameseddine Slimani en provenance de Aïn Fakroun, alors que la signature de Faouzi Chaouchi était aussi annoncée. Enfin, le quatrième joueur à parapher s'appelle Amar Frahtia de Khenchela.

MLS

Deux passes et un but pour Taïder

Bon début de saison en MLS pour le milieu international algérien Saphir Taïder qui a une nouvelle fois était très en vue aujourd'hui face aux Vancouver Whitecaps.

Saphir Taïder a débuté la rencontre par une première passe décisive en une subtile déviation dans les pieds de son coéquipier Okwonkwo qui a égalisé au quart-d'heure du jeu. Dans le temps additionnel de la première période, Taïder a marqué le deuxième but sur penalty, son 4e but de la saison.

En deuxième période, l'ancien milieu de terrain de Bologne a donné une deuxième passe décisive à son coéquipier Piette qui a inscrit son tout premier but en MLS à la grande joie du coach Thierry Henry. La belle prestation de Taïder fut, donc, déterminante dans la nouvelle victoire de son équipe sur le score de 4-2.

MERCATO

Ça se précise pour Benrahma

Crystal Palace souhaite enrôler l'attaquant de Brentford Saïd Benrahma, selon skysports. Les officiels du club devraient rencontrer très prochainement les représentants du joueur.

Après une excellente saison en Championship, celui qui a marqué 17 buts pour 10 passes décisives suscite la convoitise de plusieurs clubs de Premier League tels que Chelsea, Arsenal, Leeds, West Ham et Aston Villa.

Pourtant aux dernières nouvelles, il semble bien que c'est les Eagles de Palace qui soient les plus disposés à aligner les 25 millions de livres (27,1 M€) pour s'attacher les services de l'international algérien.

Benrahma s'il venait à rejoindre Palace pourrait faire partie d'une ligne d'attaque alléchante comprenant également l'international belge Batshuayi (prêté par Chelsea) et l'international ivoirien Wilfried Zaha.

BELAÏLI

Ahli Djeddah refuse l'option de prêt

La direction du Ahli SC a accepté la demande de son joueur algérien Youcef Belaïli de partir mais elle veut le vendre définitivement.

Cette position pourrait refroidir certains prétendants, car la clause libératoire de Belaïli avoisine les 4 millions d'euros.

Belaïli et son père qui est aussi son agent doivent trouver une solution pour l'international de 28 ans. Les Egyptiens de Ahly et de Pyramids sont les deux principales formations qui se sont manifestées officiellement pour l'enrôler.

ENQUÊTES CRIMINELLES



21h00

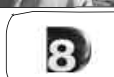


«Affaire Élisabeth Pilarski : la promeneuse, le chien et la chasse à courre». Le 16 novembre dernier, Élisabeth Pilarski, 29 ans, sort se promener dans la forêt de Retz, dans l'Aisne. La jeune femme, qui doit accoucher dans trois mois, n'est pas seule : elle est accompagnée de Curtis, un américain staffordshire qu'elle adore et ne quitte jamais. Les chiens, c'est sa grande passion. Une passion qui lui a peut-être coûté la vie - «Affaire Bondonny : témoin gênant». En 1998 à Égletons, en Corrèze. Une ambiance de psychose règne dans ce village de chasseurs. En effet, chaque jour, des dizaines de chiens disparaissent et sont retrouvés morts, empoisonnés par d'étranges boulettes de viande

ENQUÊTE SOUS HAUTE TENSION



21h00



Le petit port de pêche popularisé par Brigitte Bardot est un symbole français, devenu lieu de villégiature des stars de la jet-set. La ville et les communes adjacentes, qui forment le célèbre golfe de Saint-Tropez, accueillent chaque année plus de 1,6 million de vacanciers, des estivants riches et des nuées de touristes ordinaires. Cet été, des caméras ont suivi le quotidien des gendarmes de la presqu'île varoise. Mobilisés 24 heures sur 24, ils interviennent sur tous les fronts : plages à évacuer d'urgence à cause d'un obus de la Seconde Guerre mondiale, dépressifs qui tentent de se noyer, escrocs qui veulent dépouiller des personnes âgées ou noctambules alcoolisés au volant

ALEX HUGO CELLE QUI PARDONNE



21h00



Alex Hugo se précipite mais ne peut rattraper la voiture qui emmène la jeune femme. Audrey, 16 ans, n'est pas une inconnue pour lui, puisqu'elle est la fille d'un guide de montagne qui est mort en lui sauvant la vie il y a quelques années. Une blessure et une culpabilité que ce rapt ravive forcément. L'alerte enlèvement est lancée : tandis que la police de Marseille démarre l'enquête, Alex Hugo tente de cerner un peu mieux la personnalité de la jeune fille. Ce qu'il va découvrir est extrêmement inquiétant : Audrey semble s'être convertie à l'Islam et radicalisée

DES RACINES ET DES AILES TERROIRS D'EXCELLENCE EN PROVENCE



21h00



À la rencontre d'hommes et de femmes d'exception : artisans, architectes ou chefs cuisiniers, qui valorisent le patrimoine et l'identité de leur région, grâce à leur savoir-faire et leur talent. Philippe Allée, ingénieur du patrimoine, est en charge d'un chantier d'envergure : il doit sauver les remparts du château d'Iff, bâti au XVIe siècle face à Marseille. Une partie de ces fortifications menace de s'effondrer et doit être restaurée. Gilles Tournillon, un ébéniste d'exception, parcourt la Provence pour restaurer le mobilier sacré des plus belles églises de la région. Dans la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence, il inspecte l'immense triptyque du «Buisson ardent»



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

VALLEY OF LOVE



21h00



La vallée de la Mort, et non loin de là un motel californien. La chaleur est étouffante. Isabelle, une Française, vient d'y poser ses bagages et attend Gérard, son ex-mari. Michael, leur fils, qui s'est suicidé quelque temps plus tôt, leur a organisé un étrange rendez-vous. Il leur a fait parvenir à chacun une lettre et leur demande de se rendre dans la Vallée de la Mort. Isabelle et Gérard s'y rendent d'autant que Michael annonce dans ses lettres qu'il apparaîtra durant leur séjour. Isabelle veut y croire, mais Gérard, qui a failli faire demi-tour, n'est guère convaincu

LE MONDE DE JAMY VOLCANS ET SÉISMES, QUAND LA TERRE GRONDE !



21h00



A l'aide d'images fascinantes, Jamy ambitionne de nous faire comprendre comment se déclenchent les colères de la terre. Séismes dévastateurs, éruptions volcaniques, tempêtes qui font reculer nos côtes... Comment ces phénomènes surpuissants façonnent-ils nos paysages depuis des millions d'années ? Peut-on les prévoir et nous en protéger ? Ces catastrophes vont-elles se multiplier avec le dérèglement climatique ? Au bord d'un cratère de lave, nous prendrons conscience des forces qui se déchaînent à des dizaines de kilomètres sous nos pieds. Dans les ruines du village italien d'Amatrice, rasé par un tremblement de terre, nous comprendrons pourquoi la terre tremble

INDIANA JONES ET LE ROYAUME DU CRÂNE DE CRISTAL



21h00



En 1957, en pleine guerre froide, Indiana Jones et son ami Mac viennent tout juste d'échapper à des agents soviétiques à la recherche d'une mystérieuse relique surgie du fond des temps. De retour au Marshall College, le professeur Jones apprend une très mauvaise nouvelle : ses récentes activités l'ont rendu suspect aux yeux du gouvernement américain. Le doyen Stanforth, qui est aussi un ami proche, se voit contraint de le licencier. À la sortie de la ville, Indiana fait la connaissance d'un jeune motard rebelle, Mutt, qui lui fait une proposition inattendue : en échange de son aide, il le mettra sur la piste du crâne de cristal d'Akator

THE RESIDENT UN SUR DEUX



21h00



Marshall, le père de Conrad, s'engage dans la bataille contre Gordon Page et son entreprise, Quovadis. Il réfléchit à impliquer le FBI dans l'affaire. L'ancien mentor du docteur Austin, rare personne à pouvoir aider l'équipe à obtenir des informations compromettantes, est entre la vie et la mort. Son destin est entre les mains de Nic et Conrad, confrontés à un dilemme cornélien

Fadjr	05h03
Dohr	12h43
Asr	16h14
Maghreb	18h58
Icha	20h17

RÉOUVERTURE DES FRONTIÈRES C'EST "COMPLIQUÉE" POUR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le membre du Comité scientifique en charge du suivi de l'épidémie de coronavirus en Algérie, le Dr Abdelkrim Touahria, a indiqué hier, que la question de la réouverture des frontières "relève du ressort exclusif des hautes autorités de l'Etat".

"Il y a en effet beaucoup de paramètres qui entrent dans cette question de réouverture des frontières. Il y a la situation dans les autres pays, cela ne dépend pas uniquement de la situation épidémiologique en Algérie", a-t-il expliqué, en ajoutant : "A partir du moment où il y a des gens qui partent et d'autres qui rentrent, la situation peut devenir un peu moins maîtrisable. Même si vous faites des points de contrôle sanitaire aux frontières, ça reste très compliqué".

"Ensuite, il y a lieu de demander un test PCR, dès lors que le seul diagnostic de certitude c'est la PCR. Ça n'a absolument aucun sens de demander un test sérologique. Dès lors, quand quelqu'un arrive ou quitte le territoire national, avons-nous les capacités de faire des tests RT-PCR pour tous les voyageurs ? En outre, peut-on faire confiance à quelqu'un qui rentre dans le territoire algérien muni d'un test PCR négatif ? Franchement c'est une question très compliquée et je pense que les hautes autorités vont certainement nous demander notre avis", a indiqué Dr Touahria dans un entretien accordé à TSA.

Selon lui, le Comité scientifique n'a pas encore été sollicité sur cette question de réouverture des frontières. "Nous n'avons pas été sollicités pour le moment sur cette question. Maintenant, en tant que mem-



bres du comité scientifique nous n'avons pas la prérogative de dire aux autorités voilà vous pouvez ouvrir les frontières, nous avons le protocole. Et si un jour l'éventualité de la réouverture des frontières est mise sur la table, il est clair que le comité scientifique validera le protocole qu'il faut...", a-t-il dit.

S'agissant de la rentrée scolaire, le Dr Touahria a indiqué, que "la décision n'est pas du ressort du comité scientifique, que ce soit pour la reprise de l'école ou des autres activités".

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a déclaré dimanche depuis Annaba que la date de la rentrée scolaire 2020-2021 sera fixée suivant les rapports du comité scientifique. A ce propos, le Dr Touahria a indi-

qué que la lecture qu'on peut en faire "c'est qu'à tout moment on peut s'attendre à une reprise de l'épidémie du coronavirus".

«Comme c'est le cas actuellement dans

certains pays d'Europe (France) et du Maghreb où il y a une recrudescence des contaminations", a-t-il ajouté.

"Le risque existe aussi en Algérie. Et sachant que ce type de décision est très difficile à prendre, les autorités doivent s'appuyer sur l'avis et les recommandations du comité scientifique.

De la même façon, le comité scientifique ne prend pas de décisions, mais il peut à la demande du secteur l'accompagner dans l'élaboration d'un protocole sanitaire", a-t-il souligné. Concernant la situation épidémiologique, le membre du Comité scientifique a indiqué que "le virus existe encore, il est là et il circule". Il a relevé que la courbe des contaminations par le coronavirus connaît "une courbe descendante", et que les indicateurs sont au vert et nous incitent à l'optimisme, dans la mesure où les hôpitaux ne sont plus saturés. Cependant, pour le Dr Touahria : "Le risque est encore là. Nous ne sommes pas à l'abri d'une recrudescence. Le respect des mesures barrières doit être de mise".

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

238 NOUVEAUX CAS ET 12 DÉCÈS

Le bilan des contaminations au Coronavirus en Algérie poursuit sa baisse, et enregistre 238 nouveaux cas et 12 décès durant les dernières 24 heures. Ainsi, le nombre total des cas confirmés dans le pays passe à 48.734 cas et celui des décès grimpe à 1.632 morts a indiqué hier mardi à Alger le porte-parole du

comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le Dr Djamel Fourar. S'exprimant lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie, le Dr Fourar a précisé que le nombre de personnes guéries a atteint 34.358, dont 154 au cours des dernières 24 heures.

PROJET DE LOGEMENTS

L'AADL ADRESSE UNE MISE EN DEMEURE AU GROUPE CHINOIS ACEG

L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), a adressé une première mise en demeure pour l'entreprise chinoise ANHUI Construction Ingeneering groupe (ACEG Chine), chargé de réaliser l'étude et la construction de 6.000 logements location-vente dans la commune de Didouche Mourad à Constantine.

La direction régionale de l'AADL a donné 8 jours au groupe chinois ACEG, pour reprendre son activité et continuer le reste des travaux avec une bonne cadence pour

rattraper le retard.

La mise en demeure exige aussi le renforcement du chantier avec les moyens humains et matériels qu'il lui faut pour avancer dans les travaux, ainsi que la levée de toutes les réserves pour la remise du projet dans les plus brefs délais.

Dans le cas de non-respect de cette note de mise en demeure, l'AADL procèdera à des mesures de sanctions selon ce qui a été conclu dans le contrat et peut même annuler le contrat pour l'entreprise qui supportera les charges.

En effet, le groupe chinois ACEG a réussi en 2014 à décrocher un marché pour l'étude et la réalisation de 6000 logements dans la région d'El Routba dans la commune de Didouche Mourad wilaya de Constantine.

Les travaux ont débuté le 03/04/2014, mais, après la fin du délai prévu pour la réalisation, les services d'inspection de l'AADL ont constaté l'arrêt des travaux sur le chantier ainsi que l'absence de tous les moyens humains et matériels.

COUR D'ALGER

KHALED DRARENI CONDAMNÉ À 2 ANS DE PRISON FERME

La Cour de justice d'Alger a condamné, hier mardi, le journaliste Khaled Drareni à deux (2) ans de prison ferme pour "atteinte à l'unité nationale" et "incitation à un rassemblement non armé".

La Cour a condamné à quatre (4) mois de prison ferme, Samir Belarbi et Mouh Slimane Hamitouche pour "incitation à un rassemblement non armé" en abandonnant l'accusation d'"atteinte à l'unité nationale".

Le Procureur général près la Cour d'Alger avait requis, lors du procès en appel, une peine de quatre (4) ans de prison ferme et une amende de 50.000 Da à l'encontre de Khaled Drareni.

La même peine a été requise à l'encontre de Samir Belarbi et Slimane Hamitouche, poursuivis dans la même affaire et condamnés, en août dernier, à deux (2) ans de prison, dont quatre (4) mois de prison ferme.

Le 10 août passé, le journaliste Khaled Drareni a été condamné par le Tribunal de Sidi M'hamed d'Alger, à trois (3) ans de prison ferme tandis que les activistes Samir Belarbi et Slimane Hamitouche ont écopé de 2 ans d'emprisonnement dont 4 mois fermes pour "atteinte à l'unité nationale" et "incitation à un rassemblement non armé".

POUR LES SENIORS ET LES RÉSERVES

REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS

Le début de la préparation pour la saison 2020/2021 concerne uniquement les catégories des seniors et des réserves, a indiqué hier la Ligue de football professionnel (LFP).

Selon la même source, la date de reprise pour les autres catégories sera communiquée ultérieurement. Par ailleurs, la LFP rappelle aux clubs de Ligue 1 (seniors et réserves) que la date officielle autorisée pour le lancement de la préparation est

fixée au 20 septembre, conformément à la directive du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS). Le coup d'envoi du championnat d'Algérie de Ligue 1 professionnelle de football, saison 2020/2021, sera donné quant à lui le vendredi 20 novembre, conformément aux instructions du Premier ministre et après adoption des protocoles sanitaires y afférents, avait annoncé jeudi dernier le MJS. Le CR Belouizdad, champion d'Algérie en titre, a

repris les entraînements lundi en fin de journée à Alger après six mois d'arrêt en raison de la pandémie de coronavirus, tandis que la JS Kabylie qui a déjà bouclé samedi son premier stage de préparation à Akbou (Béjaïa), entamera la seconde partie de sa préparation estivale en effectuant à partir de mercredi un stage de 12 jours à Mostaganem. Les autres clubs de Ligue 1 n'ont pas encore communiqué les dates officielles de reprise des entraînements.